



ACTES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ SALÉSIENNE

SOMMAIRE

I. Lettre du Recteur majeur

Le jubilé sacerdotal de Don Ziggotti — La réponse des provinces à l'appel en faveur des missions — Le congrès mondial des Anciens de Don Bosco — Convocation du Chapitre général spécial — Les commissions précapitulaires — Invitation à la prière — « Nous nous sentons enrichis » — La rectitude du cœur — La fonction législative, droit exclusif du Chapitre général spécial — L'invitation paternelle de Don Bosco — Vers la béatification de Don Rua.

Lettre du Recteur majeur aux Anciens de Don Bosco

A l'exemple de Don Bosco et de ses successeurs — Paternité spirituelle — Les Anciens Elèves, centre d'intérêt de la Congrégation — Ce que l'Eglise nous demande — S'adapter aux temps — Un examen de conscience — Notre devoir aujourd'hui — Deux remarques — Pour une Congrégation renouvelée.

Discours de S. S. Paul VI en conclusion du Congrès mondial des Anciens de Don Bosco.

II. Chapitre général spécial

Les commissions précapitulaires.

III. Dispositions et normes

(Ce cahier ne comporte aucune communication).

IV. Communications

La consigne annuelle du Recteur majeur pour l'année 1971 — Administration du baptême de la part des religieux et des religieuses — Facultés accordées aux Instituts religieux — Liturgie — La messe « pro populo » — Solidarité fraternelle.

V. Activités du Conseil supérieur et initiatives d'intérêt général

Contacts avec les provinces — Les Volontaires missionnaires — Le congrès mondial des Anciens de Don Bosco — Cours de préparation pour les Volontaires du Service missionnaire.

VI. Documents

Administration du baptême de la part des religieux et des religieuses — Décret accordant certaines facultés aux Instituts religieux — Troisième instruction pour l'exacte application de la Constitution liturgique — Décret de la S. Congrégation pour le Clergé, concernant la messe « pro populo ».

VII. Enseignement pontifical

Le caractère pastoral de Vatican II — Rappel du Saint-Père à l'ordre moral chrétien — Condamnation morale de toutes les formes de violence qui troublent le monde — L'Eglise dans un monde qui change.

VIII. Nécrologe (3e liste de 1970)

I. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

Turin, octobre 1970

Chers Confrères et fils bien-aimés,

C'est une grande gerbe de nouvelles que je suis heureux de vous présenter aujourd'hui.

Je commencerai par vous faire part qu'au mois de décembre prochain, plus exactement le jour de la fête de l'Immaculée Conception, notre cher et vénéré Don Ziggiotti célébrera son jubilé sacerdotal. Avec l'humilité et la simplicité qui lui sont propres, il aurait préféré célébrer cet anniversaire dans le silence et le recueillement. J'aurais cependant l'impression de manquer à mon devoir si je ne vous faisais pas part de cet événement.

Don Ziggiotti s'est dépensé généreusement au service de la Congrégation. Toutes les étapes de sa longue carrière salésienne y compris celle où, après avoir dirigé avec dévouement et droiture la Congrégation, il laissa à tous l'exemple d'un détachement serein et la preuve supplémentaire de l'authenticité de ses sentiments.

Tous, nous avons des motifs de lui exprimer notre gratitude.

Le jour de la fête de l'Immaculée Conception, fête si chère à tout salésien, nous nous unissons par la prière pour remercier le Seigneur des bienfaits dont il a comblé les cinquante années de sacerdoce de Don Ziggiotti. A notre action de grâces nous joindrons notre supplication. Nous invoquerons sur lui ces lui ces consolations que seul le Seigneur peut donner à celui qui a tant fait pour la Congrégation, non seulement par ses activités mais surtout par l'exemple de sa vie de religieux et de prêtre. Nous lui souhaiterons aussi pour l'avenir d'autres années, nombreuses et sereines, comblées d'avance de la récompense que le Seigneur lui accordera au jour fixé.

La célébration du jubilé sacerdotal de notre cher Don Ziggiozzi me fait penser à tous ces vénérables et valeureux Salésiens qui célébreront, eux aussi, au milieu de la joie de leur communauté et de leur province, leur propre jubilé sacerdotal.

Il s'agit de confrères qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à construire la Congrégation à travers le monde. Dans la mesure où j'en suis informé, je ne manque jamais d'exprimer au nom de toute la Congrégation la reconnaissance et l'amitié que nous devons avoir envers ces heureux jubilaires.

Je profite de cette occasion pour rappeler à tous de quelle attention filiale nous devons entourer nos confrères âgés. Ils ont consacré à notre famille religieuse le meilleur de leur vie. Ils ont donc droit aux égards affectueux de la part de ceux qui n'ont pas encore donné toute la mesure de leur dévouement envers la Congrégation. N'oublions pas que ce furent ces confrères âgés qui jour après jour, souvent au prix de lourds sacrifices, ont édifié la réalité dont nous faisons partie et dont nous tirons profit. Oublier cette vérité, ou ne pas vouloir en tenir compte, ce serait non seulement faire preuve d'ingratitude mais aussi d'une certaine cécité, d'une certaine irresponsabilité face aux réalités, tant profanes que religieuses.

Je puis cependant dire, pour notre consolation, que j'ai pu constater avec quelle attention filiale et affectueuse on entoure nos confrères âgés et plus encore nos confrères malades. Je m'en réjouis. C'est cela qui fait la famille, la vraie famille chrétienne, pas celle que malheureusement on rencontre çà et là, ces familles qui semblent avoir oublié les principes d'amour contenus dans l'Evangile. Dans ces familles, hélas, les grands parents sont considérés comme des personnes encombrantes.

Notre famille religieuse est et se veut une famille unie et soutenue par le lien vivant et actif de la charité.

La réponse de nos provinces à mon appel en faveur des missions

Passons à la deuxième communication. Dans le précédent numéro des *Atti* nous avons déjà parlé du départ en mission de cinquante confrères, pour la plupart des prêtres. Après avoir suivi un cours de préparation, ils iront peu à peu rejoindre les postes qui leur ont été assignés, en Amérique latine ou dans d'autres pays de mission.

A propos de ce troisième départ en mission des « Volontaires »,

je voudrais faire part de quelques réflexions. En premier lieu, je voudrais exprimer ma gratitude et celle de la Congrégation aux provinces dont sont issus ces Volontaires. En consultant la liste publiée par les derniers *Atti* vous avez pu vous rendre compte que ces Volontaires ne proviennent pas seulement de l'Europe mais aussi de l'Australie et de l'Asie.

J'exprime ma reconnaissance toute spéciale aux provinces, dont j'admire la générosité. Elles sont nombreuses. Il me plaît de souligner parmi ces provinces celles du centre de l'Europe et, pour la première fois dans notre histoire des missions, la province de l'Assam (Inde) qui a fourni un prêtre récemment ordonné pour la mission des Carcha au Guayémala.

Je cite ce fait parce qu'il me semble révélateur. Une province essentiellement missionnaire comme celle de l'Assam se révèle capable de répondre à son tour à l'appel de la solidarité en venant en aide à un autre territoire de mission non moins nécessaire que lui. Ce geste, dicté par la foi et la charité concrète, ne peut que produire de fruits abondants. Je voudrais que des exemples comme celui-ci puissent vous aider à être plus attentifs et plus disponibles pour entrer dans le jeu de la solidarité fraternelle.

L'expérience nous suggère de lancer dès maintenant le nouvel appel aux « Volontaires » de l'an prochain. En anticipant ainsi cet appel, nous pensons pallier aux retards des départs en mission. L'idéal serait que les réponses nous parviennent au cours des mois de janvier et de février, de manière à pouvoir régler normalement toutes les démarches nécessaires.

J'espère que pour l'année 1971, l'année du Chapitre général spécial, un bon nombre de prêtres et de coadjuteurs viendront s'offrir au Recteur majeur pour l'Amérique latine ou d'autres territoires de mission.

Ce sera une façon très éloquente de démontrer la vitalité spirituelle et apostolique de la Congrégation. La vocation missionnaire est, en effet, un indice de vitalité apostolique, et plus encore, de vitalité religieuse et spirituelle.

Vous trouverez plus loin, dans ce numéro des *Atti*, la 4^e liste de la solidarité fraternelle. Il est réconfortant de constater comment tant de provinces sont entrées dans le jeu de cette charité active à l'intérieur de notre famille religieuse.

Ce mouvement de solidarité est d'autant plus réconfortant quand

il se manifeste dans des provinces et des maisons pauvres, qui auraient elles-mêmes besoin d'être aidées. Je pense, par exemple à notre province missionnaire de Cuenca en Equateur ou à la mission de Krishnagar en Inde. Mais je pourrais également citer d'autres noms. Leurs dons, si humbles soient-ils, sont le fruit de sacrifices souvent très durs.

L'exemple de ces provinces et des ces oeuvres devrait être, à mon avis un rappel efficace pour tous ceux qui sont loin d'être dans les conditions que nous avons évoquées et qui jusqu'à présent semblent rester indifférentes aux besoins de leurs frères.

Nous devons nous rappeler qu'il est vain de prétendre aimer les pauvres si nous ne faisons pas personnellement quelque chose pour eux, si nous ne payons pas de notre propre personne. Nous avons à l'intérieur même de la Congrégation d'authentiques pauvres. Ils sont notre prochain le plus proche.

Le Congrès mondial des Anciens de Don Bosco

Au mois de septembre a eu lieu le premier congrès mondial des Anciens de Don Bosco, réunis à l'occasion du premier centenaire de leur organisation.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder ici sur tous les détails de ce congrès. D'autres le feront ou l'ont déjà fait. Tous ceux qui ont pris part à ce congrès auront rapporté chez eux les impressions dont ils ont été les heureux témoins.

En ce moment je voudrais dire à tous que ce congrès nous a mis en face de nos responsabilités et nous a fait mieux comprendre quelle doit être l'attention apostolique et éducative nous devons avoir pour ce vaste champ d'activités que l'Eglise nous confie.

C'est dans ce sens que j'ai cru bon de préparer une lettre adressée à toute la Congregation. Vous la trouverez dans une autre partie de ce numéro des *Atti*. Je demande à vous tous de prêter à cette lettre toute l'attention que mérite pareil sujet.

Convocation du Chapitre général spécial

Vous attendez certainement que je vous dise quelque chose de concret concernant notre Chapitre général spécial. C'est un désir légitime, je dirais même louable. J'accèderai donc aussitôt à votre attente.

Je commence par annoncer à toute la Congrégation que, conformément à l'Art. 128 de nos Constitutions, le Chapitre général spécial s'ouvrira le 10 mai 1971, 10 heures, au siège de la nouvelle maison généralice de Rome, Via della Pisana 1111.

Les gens du métier nous ont assurés que d'ici à cette date la Maison généralice ainsi que la Maison de retraites et des congrès qui la prolonge seront en mesure d'accueillir en temps voulu les membres du Chapitre général.

A ce sujet, vous voudrez bien accompagner de vos prières les travaux actuellement en cours, afin que rien ne vienne porter préjudice au programme prévu pour le Chapitre général.

Permettez-moi d'ajouter à cette communication rendant officielle la date d'ouverture de notre Chapitre général spécial quelques informations et quelques considérations assez importantes.

La deuxième série des Chapitres provinciaux spéciaux est à présent achevée. Les résultats de leurs travaux ont été confiés au Bureau central de coordination, où ils ont été mis en fiches pour servir dès à présent à la réflexion des Commissions précapitulaires, et, plus tard, aux délibérations du Chapitre général lui-même.

Je désire exprimer ici ma satisfaction en même temps que ma gratitude à tous ceux qui, pendant deux ans, ont offert leur collaboration intelligente et généreuse aux travaux préparatoires du Chapitre. C'est un signe évident de leur attachement à la Congrégation et du sens de leur responsabilité filiale dans notre effort de renouveau.

De même qu'au début des travaux préparatoires j'avais adressé une invitation personnelle à chacun de vous, ainsi J'adresse aujourd'hui mes félicitations et l'expression de ma gratitude à tous et chacun de vous. Je crois pouvoir dire que vous avez pleinement pris part à la préparation du Chapitre général spécial. Je ne connais pas encore le pourcentage des réponses au questionnaire intitulé « Problèmes et perspectives pour le deuxième chapitre provincial spécial ». Mais je puis déjà dire que votre participation a été sociologiquement remarquable et significative, et qu'elle a été nettement supérieure à ce que l'expérience nous permettait d'espérer.

Je répète que tout cela est l'expression claire et réconfortante de notre attachement à la Congrégation et qu'elle est aussi la manifestation du désir que chaque confrère a de voir notre Congrégation telle que

l'a voulue Don Bosco et qu'elle soit en mesure de répondre convenablement à l'attente de l'Eglise et aux besoins de notre temps.

Cette expression de notre corresponsabilité est d'autant plus appréciable qu'elle a demandé de grands sacrifices à tous les confrères, et surtout aux membres des commissions capitulaires provinciales. Je sais bien que ces travaux en vue du Chapitre général sont venus s'ajouter à toutes vos préoccupations habituelles et qu'il a pris sur le temps dont vous aviez normalement besoin pour refaire vos forces.

Cela confirme que le principe de la corresponsabilité et la méthode de la « participation » (sur lesquels les documents conciliaires et *Perfectae Caritatis* ont tellement insisté) ne sont pas un prétexte ou un alibi pour abaisser le tonus de la vie religieuse ou pour lui enlever de son sérieux ou de ses exigences. Ils sont, au contraire, un encouragement à la générosité, à la disponibilité des confrères et des communautés afin de dépasser tout repliement individuel ou, pire encore, toute indifférence égoïste.

Les commissions précapitulaires

A présent, les travaux préparatoires au Chapitre général sont passés du niveau local au niveau central. Cinq commissions précapitulaires ont été formées, en relation avec les cinq grands thèmes. Les noms des membres de ces commissions sont publiés dans une autre partie de ce numéro des *Atti*. Dans chaque commission il y a un confrère qui a déjà pris part aux travaux de la première phase des travaux préparatoires qui ont eu lieu à Rome, au cours de l'été 1969. De cette façon, une certaine suite dans les travaux a pu être assurée. On a également fait appel à quelques Provinciaux et Délégués provinciaux qui prendront part au Chapitre général spécial. Par leur présence ils assureront cette continuité indispensable entre les différentes phases des travaux capitulaires. Les commissions capitulaires travailleront du 10 décembre jusqu'à la fin de février 1971, dans la maison de retraites de la Province romaine, à la Villa Tuscolana. Il a été demandé à ces commissions de préparer les schémas qui serviront de base aux travaux du Chapitre général spécial.

Et à présent, permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions qui m'ont été suggérées par l'approche du Chapitre général.

Invitation à la prière

La préparation directe, personnelle et communautaire au Chapitre général n'est pas terminée. Il ne peut pas et ne doit pas en être ainsi. Au cours de ces prochains mois, elle doit au contraire prendre une autre forme, qui ne sera pas moins précieuse et indispensable. A la phase des discussions, des confrontations, aux moments de réflexion et de dialogue nous devons ajouter plus que jamais la prière. Une prière accompagnée de ces dispositions intérieures qui déterminent une attitude et commandent les activités, et sans lesquelles la prière perdrait de son efficacité et de son authenticité. Nous avons besoin, d'une manière absolue, de l'assistance du Saint-Esprit qui rend présent au milieu de nous le Christ Seigneur, sans lequel nous ne pouvons rien faire. Pour nous mériter cette assistance nous devons donner à cette période qui nous sépare du Chapitre général spécial un élan particulièrement spirituel et apostolique. Chaque maison, chaque province, la Congrégation tout entière doit se mettre en « état de Cénacle » : nous devons nous mettre en état d'attente humble et fervente, en compagnie de Marie Auxiliatrice et de Don Bosco, afin de recevoir de l'Esprit ces dons supérieurs et des semences de fécondité spirituelles que sont les charismes.

Le climat de prière doit être proportionné à l'importance et à la difficulté des devoirs qui incombent au Chapitre général spécial. Plutôt que d'indiquer des formes de prière identiques pour tous, je préfère laisser cela à l'initiative des provinces. Elles seront plus à même de trouver l'expression la plus adéquate. Je suis sûr que le mouvement de prière et de ferveur ne sera pas moins ample que ne l'a été l'élan de réflexion et de confrontations. Cherchons à y associer également nos élèves, nos Anciens Elèves et nos Coopérateurs. Là où cela est possible qu'on y intéresse également des communautés de religieuses, des associations religieuses, nos paroisses, pour que tous nous soutiennent de leur prière.

Je serais heureux d'être informé par les Provinciaux de ce qui aura été fait en ce sens.

Nous nous sentons enrichis

Une autre réflexion m'a été suggérée par les informations qui me sont parvenues sur les travaux des deuxième chapitres provinciaux spéciaux.

Je désire profiter de cette occasion pour remercier de tout coeur tous les Chapitres provinciaux qui, tout au long de leurs travaux, ont tenu à exprimer au Recteur majeur et aux Supérieurs leurs sentiments de filial attachement à Don Bosco et à la Congrégation.

« Nous nous sentons tous intellectuellement, spirituellement et pastoralement plus riches, en tant que religieux et en tant que salésiens ».

Voilà, en résumé, l'impression qu'on a ressentie çà et là, après deux années de travaux plutôt difficiles. Il me plaît à penser que cette impression est un peu celle de toute la Congrégation.

Comme je vous l'ai déjà dit dans la lettre précédente, les chapitres provinciaux se sont déroulés, dans la plupart des provinces, dans un climat de charité et de liberté, de responsabilité et de respect. Les discussions se sont faites en plein loyauté et franchise; les dialogues étaient quelques fois très animés, passionnés même, mais à la fin, les participants se sont tous trouvés plus riches. Compte tenu des nuances, la constatation générale à propos des chapitres provinciaux a été la suivante: « Nous avons été obligés de réfléchir, d'approfondir les lignes fondamentales de notre vie religieuse et de notre activité pastorale. Nous avons été confrontés à nous-mêmes dans la mesure où nous nous sommes laissés interpeller par le Christ, par l'Eglise, par Don Bosco, par les jeunes et les hommes de notre temps ».

Il est sorti de ces confrontations un matériel précieux pour les travaux du prochain Chapitre général spécial. Il en est sorti aussi, j'en suis sûr, un sens plus vif de l'urgence de la mission à laquelle nous avons été appelés. Il en est sorti, par conséquent, un sens plus vif de cette responsabilité qui incombe à chacun de se renouveler intérieurement — *in justitia et sanctitate veritatis* — pour être à la hauteur de sa mission.

Si le dialogue universel de la Congrégation ne nous aidait pas à nous mettre dans de telles dispositions d'âme, le Chapitre général spécial produirait peut-être d'excellents documents et de sages directives, mais il ne rejoindrait nullement, ou que très peu, le but que l'Eglise lui a assigné.

La rectitude du coeur

Pour que cet enrichissement spirituel ne soit pas simplement une impression de quelques-uns, mais une réalité pour tous, il me semble

qu'il y a une vertu qui nous est particulièrement nécessaire: la rectitude du coeur.

Je la considère comme une vertu « symphonique », où d'autres vertus fondamentales viennent s'y fondre et s'y développer comme les thèmes d'une même symphonie. Cette vertu implique surtout une parfaite pureté d'intention dans notre démarche de renouveau. Ce qui importe pour nous ce n'est pas la victoire de notre point de vue particulier (que chacun a pu exprimer à sa guise). Il s'agit encore moins de défendre notre tranquillité qui sous le couvert de la fidélité n'est que formalisme. Il s'agit non plus d'une attente messianique désincarnée, dénuée de tout sens du concret. Ce qui importe, pour un coeur droit, c'est que la Congrégation sache interpréter et vivre le message que Dieu lui confie aujourd'hui.

C'est pour cela que la droiture du coeur comprend une humilité qui nous rend disponible à la voix de Dieu. Humilité de l'homme qui sait que Dieu n'a donné à personne l'exclusivité de la vérité, et qui, par conséquent, sait et veut écouter. Humilité du chrétien qui est intimement persuadé que le message que le Père céleste adresse à chacun et à chaque communauté s'insère nécessairement dans le message universel de son Fils, lequel l'a confié à toute l'Eglise guidée par ceux que l'Esprit-Saint a choisi pour la gouverner. Sans cela, les individus et les communautés ne tarderaient pas à perdre le contact vital avec la source, ou bien, selon l'expression de Paul VI, ils deviendraient « des ruisseaux qui ne deviennent jamais rivière ».

L'humilité du Salésien, conscient de ses propres limites et de sa place au milieu de ses frères, fait qu'il ne cherche pas tant une nouvelle Congrégation que de rendre toujours plus fécond et plus adapté au temps présent le charisme qui a été donné à Don Bosco en tant que fondateur. Ce Salésien est convaincu qu'il ne peut exister qu'en référence à Don Bosco, à l'exemple de sa vie, de ses réalisations, de ses paroles et de ses écrits. Une telle dépendance le pousse à une étude plus intense de la figure de Don Bosco. Elle n'est pas ressentie par lui comme une chaîne qui pèserait sur la marche ou la ralentirait, mais comme une lumière qui illumine la route et permet une démarche plus assurée et plus courageuse. Il s'agit, pour employer l'expression d'un conférencier au cours d'un récent cours de théologie, d'une concordance délicate qui doit réaliser équilibre entre les deux pôles: l'« anamnèse » (fidélité aux origines) et la « prophétie » (la lecture attentive de l'E-

vangile, et, pour nous autres, la transcription fidèle du charisme de Don Bosco pour notre temps).

Avec l'humilité naît aussi la droiture du coeur, l'espérance qui ne déçoit pas. Le coeur droit, tout en cherchant de toutes ses forces à écouter et à mettre en pratique le message de Dieu, attend en même temps du Seigneur la grâce de comprendre la Parole de Dieu et la force de la mettre en pratique. Ce salésien trouve ainsi le secret de la sérénité et de l'optimisme chrétien et salésien, tout en étant bien conscient des faiblesses humaines et de la difficulté des problèmes qui tourmentent aujourd'hui l'humanité, l'Eglise et la Congrégation. Il sait en qui il a mis sa confiance: en Jésus crucifié, ressuscité et toujours vivant.

La fonction législative revient exclusivement au Chapitre général spécial

Encore une autre réflexion que je désire vous communiquer à propos des chapitres provinciaux. Ces chapitres ont constitué une phase intermédiaire, orientée vers le Chapitre général spécial. Ils n'avaient donc rien de définitif. Les idées qui ont jailli au cours de ces réunions, les choix qui ont été formulés devront maintenant être confrontés avec le panorama plus large et plus universel du Chapitre général. Ils ne peuvent donc pas être considérés comme des délibérations ayant force de loi. La fonction législative est réservée exclusivement au Chapitre général.

L'enrichissement dont je parlais il y a un instant doit également servir à cela: à nous persuader que si déjà une confrontation au niveau des maisons et des provinces a été pour nous une expérience enrichissante, d'autant plus une confrontation au niveau mondial, chargée de l'apport de toutes les expériences des provinces.

Il est donc raisonnable et nécessaire d'adopter une attitude d'attente confiante et disponible, sans vouloir prétendre précéder les décisions du Chapitre général et sans poser dès à présent des conditions personnelles à leur acceptation.

La parole du Père

Encore un mot. Nous nous inspirerons pour cela filialement de Don Bosco. A l'occasion du premier chapitre général de la Congrégation,

qui s'était ouvert le 5 septembre 1877 à Lanzo, Don Bosco dit entre autres: « Nous entreprenons une chose très importante pour notre Congrégation ». Et il avait raison. Il me semble que nous pouvons dire la même chose aujourd'hui, à la veille de notre prochain chapitre général spécial.

Don Bosco rappelait alors à ces salésiens de la première heure qu'ils ne devaient avoir en vue que la gloire de Dieu et le bien salvifique des âmes et que, réunis au nom du Christ Sauveur, Celui-ci ne pouvait pas les priver de sa présence lumineuse et réconfortante.

Telle est l'invitation et tel est le souhait que, au nom de notre père commun, je vous adresse.

Unis dans un même charité et dans une humble recherche de la volonté de Dieu pour le vrai bien de la Congrégation et des âmes, nous pourrons espérer que le Christ Seigneur sera présent au milieu de nous et qu'il nous indiquera la route pour arriver au but.

En cette même occasion, Don Bosco invita les Salésiens « à mettre le Chapitre général sous la protection de Marie Auxiliatrice ». « Marie, dit-il, est la lumière des aveugles. Prions-la pour qu'elle daigne illuminer nos pauvres intelligences pendant toute la durée de nos réunions ».

Nous sentons vibrer dans ces paroles tout l'amour et toute la confiance que Don Bosco mettait en la Vierge Marie, au nom de laquelle surgirent toutes les nouvelles entreprises dans notre Congrégation.

Sur son exemple, attentifs à son invitation paternelle, plaçons avec un coeur filial notre Chapitre général sous la protection de la Vierge Auxiliatrice. C'est à elle que nous confions notre projet. Que la sainte Vierge soit notre guide pour toute la durée de notre chapitre, « iter para tutum », pour que celui-ci réponde pleinement à l'attente de l'Eglise, des âmes, de la société.

Pendant que ce numéro des « Atti » commençait déjà à passer sous presse, j'ai reçu l'heureuse nouvelle de la reconnaissance officielle de deux miracles faits sur l'intercession du Vénérable Don Rua. Une telle reconnaissance constitue, comme vous le savez, le dernier pas avant la béatification.

Je me réserve de revenir sur ce sujet qui est pour la Congrégation non seulement un motif de grande joie mais aussi, à l'approche de notre chapitre général, un heureux rappel à cet amour et à cette fidélité à Don Bosco, dont Michel Rua a été le magnifique exemple.

Tout en vous invitant à rendre grâces au Seigneur pour le don qui est fait à la Congrégation, je vous invite aussi à approfondir notre connaissance de celui qui a été non seulement le premier successeur de Don Bosco mais aussi le compagnon fidèle et filial pendant les débuts difficiles de la Congrégation.

Je vous prie de recevoir, tous et chacun, en même temps que mes salutations très cordiales l'assurance d'un souvenir quotidien dans ma prière.

P. Luigi Ricceri
Recteur majeur

Les Anciens élèves Salésiens

Lettre du Recteur majeur à l'occasion du Centenaire de l'Organisation des Anciens Elèves.

Bien chers Confrères,

Le « Congrès Mondial des Anciens Elèves de Don Bosco », qui s'est déroulé à Turin et à Rome du 17 au 23 septembre dernier, à l'occasion du Centenaire de l'Organisation, nous a fait constater avec évidence l'ampleur du Mouvement de nos Anciens Elèves, organisé aujourd'hui en 60 Fédérations Nationales, et l'action spirituelle qu'il peut exercer dans le monde par ses membres et ses Associations.

Il y a un fait qui m'a surtout frappé durant le Congrès: j'ai entendu les Anciens Elèves demander, je devrais plutôt dire implorer, avec insistance un plus vif intérêt de la Congrégation à leur égard.

Ce fut une preuve de lien affectueux envers nous, sur la ligne de ce sentiment qui anima les Anciens Elèves de Don Bosco, il y a 100 ans, mais ce fut plus encore un appel qui ne doit pas ne pas être écouté et auquel je désire répondre concrètement, comme je l'ai promis. Et je le fais par cette exhortation que je vous adresse à tous, partout où vous travaillez dans le monde salésien et à n'importe quel niveau de responsabilité. Ceux qui ont été présents à Turin peuvent comprendre l'impulsion à laquelle ce Mouvement obéit et les résultats auxquels il tend.

Nous, Salésiens, tout en regardant avec une satisfaction légitime, en même temps que les Anciens Elèves, le chemin parcouru en ce premier centenaire, nous devons et nous voulons plus proches de nos Anciens Elèves et être leurs animateurs plus actifs et plus efficaces en vue des nouvelles, et nous espérons, plus valables réalisations qu'ils envisagent en ce deuxième Centenaire.

A l'exemple de Don Bosco et de ses Successeurs

Notre attitude vis-à-vis des Anciens Elèves tire sa première origine de l'exemple de Don Bosco. Don Bosco a d'abord suivi individuellement et occasionnellement ses Anciens Elèves, puis il s'est bientôt occupé de leur organisation.

Il a vu, en effet, avec sympathie et il a encouragé de toutes manières les réunions annuelles qui se faisaient à l'occasion de sa fête patronale, il a créé dans l'esprit cordial de famille le climat qu'il voulait instaurer entre les Salésiens et les Anciens Elèves, il a défini clairement les finalités du mouvement naissant, l'assistance spirituelle aux Anciens Elèves eux-mêmes et leur préparation comme chrétiens laïcs pour le service de l'Eglise et de la société, il a vu en eux des porteurs de son esprit parmi les hommes et il s'est préoccupé d'en faire de valides collaborateurs de ses oeuvres en les invitant à s'inscrire parmi les Coopérateurs Salésiens. Dans l'organisation primordiale, possible à cette époque, il y avait toutes les conditions préalables pour des développements ultérieurs et les contenus idéals pour une grande Association de Laïcs dans l'Eglise.

Les premiers Successeurs de Don Bosco ont encouragé, par tous les moyens, l'idée de Don Bosco sur les Anciens Elèves et ils ont eu un double mérite: ils ont donné vie, les premiers parmi toutes les autres institutions du genre, à une véritable organisation d'Anciens Elèves à caractère unitaire et mondial, et ils ont compris que l'Association des Anciens Elèves devait avoir une organisation de type laïque, comme l'a enseigné ensuite le Concile Vatican II. L'histoire des Anciens Elèves Salésiens, dans les premières décennies de notre siècle et dans les différents pays, que nous connaissons peut-être trop peu, prouve qu'ils ont été parmi les avant-gardes des Associations de laïcs qui ont préparé des temps nouveaux dans la vie de l'Eglise.

Paternité spirituelle

Le devoir de notre intérêt pour les Anciens Elèves se trouve implicitement dans l'essence même du système éducatif de Don Bosco. En citant les raisons en faveur du Système préventif, le Saint affirme entre autres choses: « L'élève sera toujours plein de respect envers l'éducateur et il se rappellera toujours avec plaisir l'éducation qu'il

a reçue, et il considérera toujours comme des pères et des frères ses maîtres et les autres supérieurs ».

Ces paroles sous-entendent une réalité très profonde. Lorsqu'un jeune garçon prend contact avec un Salésien, la rencontre n'a jamais lieu par hasard. La Providence a conduit à la rencontre et elle confie, pour toujours, un devoir sacré à l'éducateur: un lien de paternité s'établit entre lui et le jeune garçon, et à partir de ce moment naît pour le Salésien une responsabilité indéclinable, surtout pour ce qui regarde les intérêts spirituels.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre la paternité salésienne et c'est sous cette lumière que l'on peut comprendre ce que Don Bosco demandait avec amour à ses Anciens Elèves: « Appelez-moi toujours Père ». L'éducateur reste pour toujours, dans l'ordre spirituel, le père des jeunes garçons que le Seigneur lui a confié au cours des années.

Les Anciens Elèves, centre d'intérêt de la Congrégation

Notre Congrégation a comme but fondamental de son apostolat l'éducation des jeunes. Mais l'éducation des jeunes n'est pas une fin en soi. Notre but, dans toutes nos oeuvres de jeunes, est essentiellement celui d'arriver à former des laïcs adultes, bien préparés spirituellement, humainement et professionnellement, pour les insérer dans la société et animer chrétiennement celle-ci. Avec une largeur de vue tout à fait sienne, quand il éduquait les jeunes, Don Bosco avait toujours pour but d'en faire, quand ils seraient devenus des adultes, des instruments conscients et valides pour la solution des grands et graves problèmes de la société. Son mérite a été de proposer des finalités sociales concrètes à son apostolat parmi les jeunes; renoncer à ces perspectives d'apostolat serait le vider de ses buts éducatifs. Nous serons cependant fidèles à notre mission si nous nous trouvons aux côtés de nos jeunes Anciens Elèves au moment où ils quittent nos oeuvres pour s'insérer dans le monde et si nous continuons d'être leur guide au fur et à mesure qu'ils devront assumer leurs responsabilités dans le domaine familial, social et professionnel.

L'efficacité de notre mission éducative n'est pas tant mesurée par le nombre de nos élèves ou par de brillants résultats scolaires ou par d'autres succès dans les activités variées propres aux jeunes, mais par leur connexion pratique avec les enseignements que nous leur aurons

donnés et par l'incidence chrétienne concrète que ceux-ci, devenus adultes, auront su exercer dans l'Eglise et dans la société.

Tout ceci nous impose un travail sérieux pour les Anciens Elèves, un travail organisé, non pas marginal, mais inséré parmi les activités propres à la communauté. Nos oeuvres, en effet, ne s'épuisent pas dans le rapport des jeunes années, mais elles atteignent la plénitude de leur but dans le rapport efficace que nous aurons su maintenir avec les Anciens Elèves. Pour illustrer l'incohérence que nous manifestons en ne nous intéressant pas comme il convient aux Anciens Elèves, j'ai employé, en une autre circonstance, l'image du semeur qui laboure son champ, jette la semence et puis ne se préoccupe pas de la moisson. C'est, me semble-t-il, une sensibilité déficiente et nuisible que nous devons trop souvent nous reprocher.

Ce que l'Eglise nous demande

Tout en donnant de l'importance à la vocation apostolique des laïcs, à leur spiritualité, aux divers secteurs d'activité auxquels ils peuvent se consacrer et aux caractéristiques de leur action, le Concile Vatican II a recommandé, à plusieurs reprises, au clergé et aux institutions religieuses la préparation des laïcs, à qui on attribue aujourd'hui une mission irremplaçable dans l'Eglise. La déclaration « Sur l'éducation chrétienne des jeunes » (n. 8) exhorte en ce sens les éducateurs: « qu'ils continuent — y lit-on — après la fin du cycle d'études, à suivre les élèves de leurs conseils et de leur amitié, ainsi qu'au moyen d'associations particulières pénétrées d'un véritable esprit d'Eglise ». La recommandation a pris, à travers la parole pressante du Pape, l'accent d'un appel angoissé. Elle résonne plus encore dans notre coeur que dans nos oreilles la parole que Paul VI a adressée à nos Anciens Elèves, lors de l'audience du 23 septembre dernier, à l'occasion des fêtes du Centenaire: « Aimez votre Association, soyez-lui fidèles, et efforcez-vous surtout de toutes vos forces à en rayonner l'esprit chez les autres, par un témoignage chrétien franc, ouvert, généreux, dispensateur de sérénité et de joie, conforme aux enseignements de Don Bosco. Le monde qui vous entoure a un besoin urgent de ce témoignage. C'est l'Eglise qui vous le demande aujourd'hui par la voix autorisée du Concile Vatican II ».

Puisque notre apostolat s'exerce principalement dans l'éducation

des jeunes, il appartient à une institution religieuse, comme la nôtre, de répondre à l'appel pressant de l'Eglise et de préparer ces laïcs adultes qui peuvent apporter un témoignage chrétien parmi les hommes et assumer des positions de responsabilité et aussi de guide dans le champ de l'apostolat laïc. C'est le premier de nos devoirs dans l'Eglise. Il est vrai que, par le passé, le Mouvement des Anciens Elèves a donné beaucoup de ses hommes pour ce service de l'Eglise, et que beaucoup de ses meilleurs éléments ont été aussi les animateurs des Associations Catholiques les plus variées; mais je voudrais souligner l'exigence de ne pas trop nous satisfaire de tout ce qui a été réalisé dans le passé. Il faut faire davantage, beaucoup plus, et mieux. Nous pouvons et nous devons le faire pour donner à l'Eglise les hommes dont elle a besoin, spécialement à notre époque.

Une réponse concrète et spécifique aux exigences de l'Eglise aujourd'hui peut être donnée par nous en ce secteur et nous pouvons, sur cette ligne, nous insérer pratiquement et avec grande efficacité dans le grand mouvement rénovateur du Concile. A cela nous disposent l'esprit même de Don Bosco si proche des requêtes des hommes de notre époque, l'universalité de notre expansion dans le monde, le nombre de nos Anciens Elèves et leur présence dans chaque secteur de la vie sociale, ce sens de responsabilité, d'ouverture et d'adhésion aux intérêts de l'Eglise qui doit nous distinguer dans chaque de nos activités. C'est une occasion à laquelle nous ne devons pas manquer pour rendre à l'Eglise avec humilité, mais en même temps avec la générosité de Don Bosco, un service on ne peut plus actuel. Le secteur toujours plus étendu de nos Anciens Elèves païens correspond aussi à une préoccupation missionnaire de l'Eglise.

S'adapter aux temps

Pour autant que nous puissions nous inspirer du passé pour retrouver le splendide climat spirituel dans lequel est né notre Mouvement des Anciens Elèves, nous devons reconnaître que le monde a marché et que nous devons donc nous adapter aux exigences nouvelles. Il n'est pas difficile de les identifier.

Aujourd'hui, les laïcs n'acceptent plus les formes de paternalisme qui limitent cette autonomie dans leur action reconnue par l'Eglise elle-même, mais ils veulent assumer directement la responsabilité de

leurs Associations en vue d'atteindre leurs buts particuliers. Je ne vois pas que cela soit inacceptable, quand on reconnaît nos compétences dans le domaine spécifiquement spirituel et salésien.

Aujourd'hui, les laïcs, spécialement les jeunes, n'entendent plus limiter les intérêts de leurs associations à des rencontres de caractère sentimental, de banquet et récréatif ou des buts vagues et, je dirais, académiques: ils veulent des engagements personnels de travail, des centres d'intérêt précis, des réalisations concrètes. S'ils ne sont pas satisfaits en cela et si on veut demeurer dans la position d'exécuteurs passifs et sans responsabilité, les meilleurs nous abandonnent et vont à la recherche d'autres groupes pour affirmer leur capacité d'engagement. Ils demandent, plus qu'on ne croit ordinairement, des intérêts spirituels, une ouverture aux problèmes essentiels de la vie et du monde, un dialogue comme moyen d'enrichissement. Les laïcs n'acceptent plus les formes et les contenus du passé uniquement en vertu de certaines traditions ou par respect vis-à-vis des autorités extrinsèques: ils veulent une correspondance aux choses, aux hommes et aux situations de notre époque, une compréhension de leur sensibilité.

On ne peut plus ainsi limiter les intérêts et les activités à la vie interne de l'Association, comme pour faire des membres une élite de privilégiés: on aime des relations avec d'autres associations une ouverture au monde, une communication avec les voisins et avec ceux qui sont au loin.

Ce sont les « signes des temps » qu'il faut savoir comprendre avec promptitude et savoir favoriser, mais avec ce sens de sagesse et d'équilibre que Don Bosco nous a enseigné au moment même où il a eu une attitude d'adaptabilité et d'ouverture aux valeurs et aux caractéristiques propres à son époque. L'histoire de notre Mouvement des Anciens Elèves, si nous avons l'occasion de l'étudier, nous démontrerait que les Associations ont été florissantes d'une activité exubérante là où les ressources spirituelles de la tradition ont su se rallier à l'exigence vivante du milieu et des temps.

Un examen de conscience

Si nous considérons le Mouvement des Anciens Elèves tel qu'il s'est manifesté en ces 100 années de vie, nous pouvons constater des réalisations réconfortantes. Le Congrès du Centenaire lui-même nous en a donné la mesure.

Mais il y a aussi différents éléments négatifs à relever. Et nous devons le faire avec humilité et franchise. Les générations passées ont toutes été très engagées dans le travail parmi les jeunes, sous une poussée toujours plus pressante d'expansion: cela a trop souvent détourné l'attention et l'intérêt pour le salésianisme, engagement nécessaire dans le secteur des Anciens Elèves. De là sont venues les autres conséquences pratiques: les confrères délégués au soin des Anciens Elèves ont fait défaut, ou bien ils n'ont pas eu une conscience exacte de leur travail, ou bien ils n'ont pas été mis en état de s'engager, ou bien ils ont manqué de moyens et d'aides pour la mise en place sérieuse de cette activité.

Nos communautés sont souvent demeurées pratiquement détachées de ce secteur et, dans la programmation des différentes initiatives, les Anciens Elèves sont demeurés en dehors de leurs intérêts. En laissant de côté d'autres éléments, que je ne vais pas analyser ici, je relève que nous n'avons peut-être pas surtout préparé nos élèves à passer dans le Mouvement organisé des Anciens Elèves. Il ne s'agissait pas seulement de les informer de l'existence de l'Association, mais bien de les éduquer à leur insertion dans une vie associative libre, après la vie plutôt protégée et réglée par l'expérier de leur jeunesse. Il fallait susciter leur intérêt personnel pour les problèmes religieux, les ouvrir au devoir de la charité, et alimenter systématiquement en eux le sens communautaire de la vie et le besoin et le goût de s'associer pour rendre service aux autres. Ce sont là des idées que j'ai illustrées dans ma lettre précédente sur le sous-développement. Comme vous le voyez, ce sont des idées « vraies » et par là-même périodiques.

Tout cela les aurait amenés à continuer le contact avec nous, contact grâce auquel ils auraient pu réaliser leurs aspirations. Nous ne les avons pas sensibilisés à cet engagement qui les attendait, à la sortie de nos écoles, et nous n'avons pas non plus su créer le climat, leur donner les instruments et nous n'avons pas surtout préparé et consacré les personnes nécessaires et capables de les accueillir. C'est ainsi qu'en trop de cas s'est vérifiée une dispersion; et nous sommes peut-être demeurés satisfaits, avec une illusion trop facile, de démonstrations de cordialité et d'enthousiasme qu'ont pu nous donner un certain nombre d'Anciens Elèves, lors de rencontres plus ou moins occasionnelles.

Bien chers Confrères, pour répondre réellement à ses fins, notre travail éducatif doit se préoccuper de mettre entre nous et les jeunes

de nos oeuvres les conditions systématiques et efficaces préalables pour continuer à se développer durant toute la vie. C'est là la manière d'assurer une véritable fécondité à tant de nos fatigues.

Notre devoir aujourd'hui

De tout ce qui a été dit découlent des conséquences bien claires et concrètes. Notre premier devoir consiste essentiellement à prendre conscience que nous intéresser aux Anciens Elèves est une tâche strictement salésienne, inhérente à notre qualification d'éducateurs et non pas quelque chose de plus ou qui ne nous regarde pas. Cette conviction doit se former à tous les niveaux: à celui de ceux qui doivent donner les directives et choisir le personnel en le mettant à même d'exercer sa charge; à celui des aumôniers qui doivent affronter cette charge avec la même diligence que celle qu'ils mettent à remplir toute occupation salésienne assignée par l'obéissance. Tous les Confrères doivent aussi se sentir spirituellement et personnellement responsables de leurs anciens élèves; et enfin, la communauté toute entière doit considérer le secteur des Anciens Elèves comme sien et faisant partie intégrante du travail de la communauté éducative salésienne elle-même.

Le réajustement de nos oeuvres peut et doit se faire dans beaucoup de secteurs, mais il consiste certainement aussi à savoir donner l'attention juste et proportionnée à toutes nos tâches éducatives et à en soutenir l'accomplissement en harmonie avec le but général de notre apostolat. Il ne fait aucun doute qu'il faut tenir compte de ce soin des Anciens Elèves dans ce travail de réajustement; il doit prendre sa juste place dans la réflexion des Confrères et parmi les activités dont la communauté doit se sentir responsable.

Avec la conscience de l'importance de cette tâche éducative nous devons nous faire des idées claires sur la finalité que nous voulons atteindre avec notre travail parmi les Anciens Elèves.

Après ce qui a été dit jusqu'ici, il n'est pas difficile de définir ces buts. Elle réclame de nous, en premier lieu, l'effort en vue d'une formation spirituelle, toujours nouvelle et toujours plus élevée, de nos anciens élèves. Nous savons qu'avec eux nous devons créer un climat cordial de famille et d'amitié, que nous devons être présents avec une compréhension humaine aux événements heureux et malheureux de leur vie et nous devons constituer avec nos Associations de vrais centres pour des rencontres de sérénité, de détente et de véritable

amitié. Les Anciens Elèves ont besoin de tout cela. Mais persuadons-nous bien que tout cela ne suffit pas: ils sont plus sensibles qu'on ne le pense à notre intérêt pour ce que Don Bosco appelait « les affaires de l'âme » et c'est pour cela que nous devons mettre nos rapports avec eux sur ce plan de véritable assistance spirituelle.

Certes, tous ne sont pas susceptibles de la même action. Je connais bien la gamme extrêmement variée des situations qu'on nous présente, depuis celui qui doit être ramené de loin à Dieu jusqu'à celui qui doit être mis sur la voie d'un christianisme intégral et engagé. Mais avec des formules et en des moments différents le but est unique et toujours identique. Ce soin spirituel des Anciens Elèves nous prépare à atteindre un autre but: celui de les aider à s'insérer efficacement dans les différents secteurs de la vie familiale, professionnelle et sociale. C'est ainsi que nous formons l'homme tout entier et que nous le préparons à apporter son apport constructif à la société. Ce but n'est pas présomptueux, même si on ne regarde que le nombre, l'expansion et la position occupée par tant d'Anciens Elèves dans le monde. Ce sont ces vastes perspectives et ces grands idéals qui donnent l'impulsion aux entreprises et aux sacrifices de notre apostolat.

Je voudrais ajouter un mot sur la figure du Délégué, élément réellement déterminant pour la vitalité des Associations. Dans toutes les rencontres, les Anciens Elèves reviennent avec la même insistance sur la fonction irremplaçable du Délégué salésien, tout en demandant que la responsabilité de l'organisation soit de leur compétence. Le Délégué a son rôle très particulier comme guide spirituel de l'Association, animateur de toute activité, responsable de la fidélité à l'Eglise et à Don Bosco, trait d'union avec la Congrégation Salésienne. La figure du Délégué Salésien « factotum », qui abandonne ses prérogatives pour exercer celles des autres, doit disparaître. En même temps doit être dépassée la mentalité de celui qui le considère presque en marge de la vie de la maison, à la recherche d'évasions personnelles. Il doit être partie vivante de la communauté dans une occupation qui coordonne et intègre le travail des confrères avec la portion la plus nombreuse de ceux que Dieu a confiés à notre responsabilité, celle des Anciens Elèves. Naturellement, le Délégué doit agir fidèlement sur cette ligne, engagé « verbo et opere » à réaliser les diverses tâches décrites ci-dessus en évitant avec soin toute déviation dans son activité et, avant tout, dans sa vie de Salésien.

Deux remarques

Je désirerais terminer sur une double remarque.

Il arrive souvent d'entendre des Confrères se plaindre de devoir limiter leur action exclusivement à la classe ou à une activité parmi les jeunes sans possibilité d'un apostolat direct parmi les adultes. J'ai déjà écrit, en une autre circonstance, que l'école, le patronage, l'assistance elle-même sont un apostolat authentique, quand on le fait avec cœur et but pastoral. J'ajoute maintenant que le champs très vaste des Anciens Elèves se prête excellemment pour satisfaire l'aspiration légitime à un travail parmi les adultes, pour ne pas parler aussi des Coopérateurs, etc. L'engagement est plus étendu qu'il ne semble, quand on considère la variété d'initiatives que nous pouvons promouvoir. Celui qui en fait l'expérience, avec un véritable zèle sacerdotal et salésien et non en vue d'une évasion personnelle, sait quel réconfort est réservé à celui qui travaille parmi les Anciens Elèves, quels résultats il peut recueillir.

Je veux dire un mot de l'un d'eux en particulier. Le travail au milieu des Anciens Elèves nous aide dans notre apostolat au milieu des jeunes. Il peut particulièrement arriver que celui qui est trop exclusivement renfermé dans le cercle de l'école, de la discipline, des loisirs au milieu de nos garçons, perde le contact et la connaissance de la vie réelle du monde auquel nous devons préparer nos élèves. Il peut en résulter une éducation infantile, peu ouverte aux exigences des adultes, détachée de la réalité. Quand, au contraire la maison est ouverte à un juste contact avec les Anciens Elèves, on fait une large expérience de la vie à travers tous les problèmes que les Anciens Elèves portent avec eux. C'est précisément par cette voie que les Salésiens peuvent devenir plus sensibles et plus mûrs à leurs tâches d'éducateurs. Les anciens élèves se font en quelque sorte les maîtres de leurs éducateurs.

Je voudrais, en second lieu, que les Anciens Elèves, disséminés dans l'ensemble composite de la vie civile forment comme un prolongement et une couronne de nos oeuvres, puissent témoigner par leur vie et leur activité que nos maisons sont plus que des serres de protection pour la formation de nos jeunes gens: qu'elles sont et qu'elles veulent être d'authentiques centres de rayonnement d'action apostolique dans les milieux qui les entourent. Avec les Anciens Elèves, notre action se prolonge en dehors de nos communautés, pénètre dans les

familles, dans le milieu de travail, dans la société et dans l'Eglise. Le témoignage personnel de foi chrétienne peut, certes, être déjà très efficace: mais on obtient beaucoup plus encore si les Anciens Elèves sont organisés en Association. Une Association organisée avec des critères conformes à notre temps incarne, d'une manière plus visible et convaincante, une idée et, avec ses idées, elle s'en fait une promotrice plus large et plus efficace.

Pour une Congrégation renouvelée

En suivant les directives du Concile, nous voulons aujourd'hui une Congrégation renouvelée dans ses formes d'apostolat, sainement ouverte au monde et insérée en lui pour l'animer chrétiennement, conforme aux temps et aux milieux où elle travaille, capable de comprendre les graves problèmes de l'Eglise et de la société et d'y apporter sa part de solution, avec l'intention d'agir non pas isolément, mais en communion avec toutes les autres organisations et mouvements catholiques. Je pense que l'apostolat très vaste au milieu des Anciens Elèves, s'il est bien compris et mieux réalisé dans un climat de renouvellement authentique et constructif, peut être un élément non secondaire de notre apport aux besoins de l'Eglise et de la société aujourd'hui.

Que la date centenaire que nous avons célébrée nous ouvre à cette perspective, qu'elle nous en fasse comprendre l'urgence et la responsabilité et que, surtout, elle nous fasse nous décider, avec la clairvoyance et le courage de Don Bosco, aux réalisations pratiques qui résultent avec évidence de cette lettre.

J'invoque sur vous tous la bénédiction de notre Père.

Don Louis Ricceri

**Discours de S.S. Paul VI en conclusion du Congrès Mondial des Anciens
Elèves de Don Bosco**

(Audience générale, 23 septembre 1970).

Prennent part à cette audience les représentants de la Confédération Mondiale des Anciens Elèves de Don Bosco, réunis ces jours-ci à Turin pour célébrer le Centenaire de leur première organisation; à eux aussi et, en particulier, au cher et vénéré Recteur Majeur des Salésiens qui les conduit, Don Louis Ricceri, notre salut, nos vœux, notre satisfaction.

Votre présence, si nombreuse et si fervente, nous offre la consolante certitude de la vitalité de votre Mouvement, né il y a cent ans comme un des plus beaux fruits dans le sillage de l'apostolat de Saint Jean Bosco. Le besoin que vous ressentez de garder les rapports soit avec vos maîtres d'autrefois, soit avec vos anciens condisciples, nous dit la valeur de l'éducation que vous avez reçue et, en même temps, l'engagement par lequel vous cherchez à rendre votre manière de vivre aujourd'hui conforme à la formation d'hier. Vous constatez que l'école de Don Bosco vous a donné quelque chose de plus qu'une instruction soignée ou profession digne; elle vous a donné des principes, des principes clairs, forts, vitaux; elle vous a donné la conscience de vos devoirs et l'exaltante sécurité de votre vocation chrétienne. Nous vous dirons alors: aimez votre association, soyez-lui fidèles, et surtout efforcez-vous, de toutes vos forces, à rayonner son esprit sur les autres, par un témoignage chrétien franc, ouvert, généreux, dispensateur de sérénité et de joie, conforme aux enseignements de Don Bosco. Le monde qui vous entoure a un pressant besoin de ce témoignage. L'Eglise vous le demande, aujourd'hui, par la voix autorisée du Concile Vatican II (cfr. Décret *Apostolicam Actuositatem*, n. 2).

Très chers fils, que le Seigneur bénisse votre association et qu'il la rende féconde en fruits généreux pour l'avenir chrétien de la société. Nous le Lui demandons de tout coeur en vous donnant notre affectueuse Bénédiction Apostolique, que nous étendons aux anciens élèves des écoles salésiennes répandus dans le monde, à toutes leurs familles et à leurs dirigeants, en gage des faveurs divines.

II. CHAPITRE GENERAL SPECIAL

Commissions précapitulaires centrales

Première commission

P. Biavati Cadmo	Délégué de la Province Rome-Sardaigne
P. Ferreira Antoine	Délégué de la Province Brésil-Sao Paulo
P. Javierre Antoine	P.A.S., Rome
P. Natali Paul	Délégué de la Province Ligurie-Toscane
P. Stella Pierre	P.A.S., Rome
P. Vigano Egidio	Provincial du Chili

Deuxième commission

P. Calero Antoine	Délégué de la Province du Chili
P. Gozzelino Georges	P.A.S., Turin
P. Lara Tiago	Province Brésil-Belo Horizonte
P. Moure Argimiro	Délégué de l'Argentine-La Plata
P. Nocon Guillaume	Délégué de la Province Pologne-Sud
P. Raineri Jean	Provincial de la Ligurie-Toscane

Troisième commission

P. Brocardo Pierre	Province Rome-Sardaigne
P. Carrara Alfred	Délégué de la Province Brésil-Belo Horizonte
P. Dho Juvénal	Délégué de la Province du P.A.S.
P. Licciardo Démétrius	Provincial du P.A.S.
P. Mendizabal Ismael	Délégué de la Province Espagne-Valence
M. Seren Tha Mario	Délégué de la Province Centrale
P. Van Severen Roger	Provincial de la Belgique-Sud

Quatrième commission

P. Dominguez Felix	Province Espagne-Sud
P. Henriquez Joseph	Provincial du Vénézuéla
P. Malloy Jean	Provincial des Etats Unis-Est
M. Nicholson Maurice	Délégué de la Province Inde-Calcutta
P. Scalvini Jules	Province Lombardie-Emilie
P. Wahl Othon	Allemagne-Sud

Cinquième commission

P. Aubry Joseph	France-Sud
P. Baruca André	France-Sud
P. Boscani Louis	Provincial de la Province Venise-Ouest
P. Leclerc Gustav	P.A.S., Rome
P. Putenkalam Joseph	Province Inde-Nord-Est
P. Rico José Antonio	Délégué de la Province Espagne-Madrid

IV. COMMUNICATIONS

1. Consigne annuelle du Recteur majeur pour 1971

« Face aux graves problèmes du sous-développement, de quelque façon que nous appartenions à la famille salésienne, employons-nous courageusement à vivre et à actualiser le charisme propre de Don Bosco pour la promotion spirituelle, culturelle et matérielle de ceux qu'il appelait « les jeunes pauvres et abandonnés ».

En particulier:

1. que les Salésiens, les Soeurs salésiennes, les Coopérateurs et les Anciens Elèves prennent conscience, chacun selon sa condition, de cette vocation essentielle à l'esprit salésien;
2. que, selon les situations et les exigences des divers pays, ils donnent leur contribution chrétienne aux activités de promotion sociale et morale des jeunes;
3. que, dans nos Oeuvres, ils éduquent les jeunes à un sens social, vivant et ouvert, les orientant vers des initiatives au service des autres.

2. Administration du baptême de la part des religieux et des religieuses

Le Pape a approuvé « que, en dehors des territoires de Mission et en l'absence habituelle du ministre ordinaire du baptême, des religieux et des religieuses puissent administrer le baptême, suivant le *ritus a cathechistis adhibendus*, contenu dans l'*Ordo Baptismi parvulorum*, promulgué par la Congrégation pour le Culte divin, le 15 mai 1969 ».

L'indult est accordé selon certaines conditions et en conformité aux normes actuellement en vigueur du Code du Droit Canon.

(Le texte de l'indult est publié in extenso dans la partie « *Documents* »).

3. Facultés accordées aux Instituts religieux

La Congrégation pour les Instituts religieux et les Instituts séculiers a accordé aux Instituts religieux certaines facultés concernant l'érection et la modification de leurs provinces, l'ouverture des maisons des Instituts exempts, la limite d'âge des supérieurs, les lettres testimoniales des aspirants, la durée des exercices spirituels, le testament, l'examen de la vocation et la permission accordée aux religieuses de sortir de leur maison.

(Le texte de l'Instruction est publié in extenso dans la partie « Documents »).

4. Liturgie

La Congrégation pour le Culte divin a promulgué, en date du 5 septembre 1970, la « Troisième Instruction pour l'exacte application de la Constitution sur la Liturgie ».

(Le texte de l'instruction est publié in extenso dans la partie « Documents »).

5. La messe pro populo

La Congrégation du Clergé a publié, en date du 25 juillet 1970, un décret qui prévoit qu'à partir du 1er janvier 1971 la messe *pro populo* sera la forme officiellement admise pour la célébration de la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.

(Voir le texte publié in extenso dans la partie « Documents »).

6. Solidarité fraternelle

Nous présentons ci-contre la quatrième liste des dons qui nous sont parvenus au cours des mois d'août à octobre. Nous faisons suivre, comme de coutume, la liste des oeuvres auxquelles sont destinés ces dons.

Les sommes qui nous ont été envoyées directement par les Maisons ou par des personnes ont été regroupées sous le nom de la Province d'origine.

Dans tous les cas l'intention du donateur a été respectée.

Dans l'esprit de *Perfectae Caritatis*, n. 13 (« Que les Instituts religieux consacrent une partie de leur biens à d'autres nécessités de l'Eglise... ») certaines sommes ont été réservées à des oeuvres qui ne sont pas de notre Congrégation.

Provinces d'où sont provenues les sommes:

Italie

Centrale	Lires	2.000.000
Lombardie-Emilie		1.047.500
Novare		6.855.000
Subalpine		106.000
Venise-Saint Marc		225.000

Europe

Allemagne du Sud		2.074.080
Angleterre		900.000
Portugal		420.987
Espagne-Madrid		1.207.640

Asie

Moyen-Orient		100.000
Inde-Calcutta		50.000

Amérique

Argentine-Cordoba		253.000
Amérique centrale		625.000
Colombie-Médellin		228.125
Equateur-Cuenca		416.150
Vénézuéla		143.750

Total 16.652.232

Fonds de caisse 62.445

Total des sommes disponibles 16.714.677

Oeuvres auxquelles sont destinées ces sommes:

Amérique

Haïti, « Maison Populaire d'Education » de Cap-Haïtien	Lires	500.000
--	-------	---------

Santo Domingo, Paroisse Maria Auxiliadora	500.000
Brésil, Oeuvre de São José di Natal	500.000
Brésil, Belem-Sacramento, pour l'école professionnelle	500.000
Brésil, Campo-Grande, pour une installation radio	3.465.000
Pérou, pour le Centre catéchétique de Lima	400.000

Asie

Inde, pour le Centre missionnaire de Tura (Assam)	500.000
Pakistan, pour les sinistrés	6.250.000
Vietnam, à Mgr Paul Seitz, pour le village des réfugiés	250.000
<i>Total des sommes distribuées</i>	12.865.000
<i>Fonds de caisse</i>	3.849.677
<i>Total</i>	<u><u>16.714.677</u></u>

Récapitulation générale, statistique du 31.10.
1970

<i>Total des sommes parvenues</i>	100.195.997
<i>Total des sommes attribuées</i>	<u>96.346.320</u>
<i>Fonds de caisse</i>	<u><u>3.849.677</u></u>

V. ACTIVITES DU CONSEIL SUPERIEUR ET INITIATIVES D'INTERET GENERAL

D'ici au mois de décembre les Conseillers régionaux auront été surtout occupés par les visites aux provinces de leur région, les dernières avant l'ouverture du Chapitre général spécial.

Le P. Castillo aura fait la tournée des provinces de l'Argentine (provinces de Rosario et de La Plata).

Le P. Garnero aura vu les provinces de Récife et du Mato Grosso.

Le P. Segarra se sera rendu dans nos provinces de la péninsule ibérique.

Le P. Ter Schure, après une visite rapide à plusieurs provinces de l'Europe prévoyait consacrer un temps assez long à notre province d'Autriche.

Le P. Tohill aura visité, entre autres, la province de Bombay (Inde).

Le P. Giovannini aura consacré une partie importante de son temps aux rencontres des provinciaux et des délégués d'Italie.

Parmi les événements de ces derniers mois, nous rappelons le départ des Volontaires pour les Missions, le Congrès mondial des Anciens de Don Bosco et le début du cours de formation pour les Volontaires en service missionnaire.

Les Volontaires partis pour les missions, au cours de l'année 1970, sont au nombre de 54: 26 prêtres, 6 coadjuteurs et 22 « abbés ».

Leurs provenances se répartissent comme suit: 26 de l'Italie, 11 de la Pologne, 6 de l'Espagne, 4 de la France, 2 de l'Autriche, 2 des Etats-Unis, 1 de l'Angleterre, 1 de l'Australie et 1 de l'Assam.

Leur provenance selon les provinces s'établit comme suit: 5 de la Centrale, 5 de la Lombardie, 5 de la Campanie-Calabre, 4 de la province Rome-Sardaigne, 2 des Pouilles, 2 de la province de Venise-Saint Zénon, 1 de Venise-Saint Marc, 1 de la province de Novare, 1 de la Sicile et 1 de la province de l'Adriatique, 8 de la province de Cracovie, 3 de

la province de Lodz, 2 de la province de Lyon, 2 de la province de Paris, 2 de l'Autriche, 2 de la province de Barcelone, 2 de la province de Léon, 2 de la province de San Francisco (Etats Unis), 1 de chacune des provinces suivantes: Bilbao, Valencia, Angleterre, Gauhati (Inde) e Australie.

Les Volontaires ont été affectés aux pays suivants:

44 pour l'Amérique latine (Argentine 3; Bolivie 4; Brésil 16; Colombie 1; Cuba 1; Equateur 6; Vénézuéla 3; Saint-Domingue 1).

9 pour l'Asie (Japon 1; Philippines 1, Moyen-Orient 4; Thaïlande 3).

1 pour l'Afrique (Congo).

A signaler également que l'Institut des Volontaires de Don Bosco a commencé son activité missionnaire en envoyant en Equateur sa première Volontaire.

Le Congrès mondial des Anciens de Don Bosco

Ce Congrès a été une réussite, tant par le nombre de ses participants que par le programme de ses activités religieuses et civiles. Au-delà de cet aspect le Congrès a surtout été intéressant par les réflexions qui sont surgies concernant l'apostolat salésien auprès des Anciens de Don Bosco. Le Recteur majeur, dans sa lettre adressée à tous les confrères et publiée dans ce même numéro des *Atti*, souligne l'importance et l'urgence de cette activité éducatrice.

En ce qui concerne plus directement les Anciens, plusieurs points ont été abordés au cours des conférences et des discussions du Congrès. On a souligné en premier lieu la nécessité de renouveler la vie de l'Association, l'urgence de l'adapter aux exigences des temps actuels et des situations locales particulières, en tenant compte surtout des jeunes.

On a également réaffirmé que la responsabilité de la direction et des initiatives de l'Association revenaient de droit aux Anciens Elèves. Ce qui n'empêche pas des rapports très étroits avec la Congrégation salésienne.

Il a, enfin, été rappelé à tous l'obligation de se tenir au courant des problèmes importants de la société contemporaine et de l'Eglise, et de chercher à les résoudre par une action commune avec les membres de l'Association.

Ce congrès, malgré les difficultés dues au grand nombre et à la

diversité des participants, a exprimé ses sentiments de fraternité, d'unité et d'attachement à l'esprit de Don Bosco et à la grande famille des Anciens Elèves.

Cours de préparation pour les Volontaires du Service missionnaire

Volontaires de Service missionnaire. Le 23 octobre 1970 a débuté un cours de formation pour les volontaires du Service missionnaire, organisé par le Centre « Terra Nuova », auprès de l'Institut Saint-Callixte de Rome. Ce Cours est prévu pour les jeunes qui ont l'intention de donner au moins trois années à un service de promotion humaine et d'animation chrétienne dans certaines régions du Tiers Monde.

Ce cours prendra fin en avril 1971. Au programme de cette année:

1) un cours sur les problèmes économiques, sociaux, anthropologiques et religieux du Tiers monde;

2) un cours de préparation aux tâches concrètes de promotion humaine. Ce cours comprend l'étude de la langue locale. Il comprend également des expériences concrètes de vie commune basée sur l'amitié et la charité chrétienne; des expériences d'assistance sociale en collaboration avec des organismes compétents de Rome; des activités spécialisées selon les futures exigences professionnelles des volontaires.

3) un cours de programmation des futures activités des volontaires en service missionnaire.

VI. DOCUMENTS

1. Administration du baptême de la part des religieux et des religieuses

SACRA CONGREGAZIONE
PER I RELIGIOSI
E GLI ISTITUTI SECOLARI
Prot. n. Sp. R. 11/70

Mon Révérend Père,

Je suis heureux de vous informer que le Saint Père a daigné approuver que, en dehors des territoires de Mission et en l'absence habituelle du ministre ordinaire du baptême, des religieux et des religieuses puissent administrer le baptême, suivant le « ritus a catechistis adhibendus » contenu dans l'*Ordo Baptismi Parvulorum* promulgué par la Congrégation pour le Culte divin, le 15 mai 1969.

L'indult sera accordé sur demande des Ordinaires des lieux, lesquels devront présenter la requête à la Congrégation pour les Sacrements.

La concession de la faculté est soumise aux conditions suivantes:

A) qu'il n'y ait pas sur place de ministre ordinaire du baptême (prêtre ou diacre). Pour juger du degré d'absence (physique ou morale) du ministre ordinaire, il sera demandé l'avis de la Conférence épiscopale du lieu.

B) que les religieux laïcs et les religieuses aient 18 ans accomplis, qu'ils aient fait la première profession religieuse (ou ce qui en tient lieu) et qu'ils aient une instruction catéchistique suffisante.

On rappelle, en outre, que la Conférence épiscopale nationale et les Ordinaires du lieu devront veiller à l'application des normes du Code du Droit Canon en ce qui concerne les parrains, le lieu et le temps de la célébration, selon ce qui est dit dans le nouvel *Ordo Baptismi Parvulorum*.

On demande, enfin, que le religieux ou la religieuse qui a administré

la baptême accomplisse scrupuleusement les formalités administratives prescrites par le Droit Canon et l'Instruction *Sacrosanctum* promulgué par la Congrégation pour les Sacrements.

Je vous prie, mon Révérend Père, de bien vouloir porter à la connaissance des Supérieurs généraux intéressés la susdite concession du Souverain Pontife.

Agréez...

Edouard Heston, C.S.C.

Secrétaire

au Révérend Père Pedro Arrupe
Président de l'Union des Supérieurs Généraux

2. Concession de certaines facultés

SACRA CONGREGAZIONE
PER I RELIGIOSI
E GLI ISTITUTI SECOLARI
Prot. n. Sp. R. 13/70

DECRET ACCORDANT CERTAINES FACULTES AUX INSTITUTS RELIGIEUX

La S. Congrégation des Religieux et des Instituts séculiers reçoit souvent des demandes de dispense du droit commun en vue de faire des expériences, conformément au *Motu proprio* « *Ecclesiae sanctae* ».

Les motifs de certaines de ces demandes étant communs et valant, d'une façon générale, pour tous les instituts de même droit, cette S. Congrégation, au cours de sa congrégation générale ordinaire du 24 avril 1970, a examiné l'opportunité qu'il y aurait à suspendre ou changer certains canons.

Après mûr examen, au cours de ladite congrégation, les Pères ont estimé devoir établir ce qui suit:

1. Tout institut religieux de droit pontifical pourra, conformément au droit particulier, unir des *provinces* déjà constituées ou les délimiter autrement, en créer de nouvelles ou en supprimer. Il demeure cependant obligatoire de recourir au Saint-Siège pour la première division en provinces ou pour la suppression totale de celles-ci (cf. canon 494,

§ 1). Le Chapitre général établit les normes qui doivent être observées pour l'érection de provinces ou le changement de celles-ci, et qui doivent être insérées dans les constitutions.

2. L'obligation est suspendue de demander l'accord du Siège apostolique pour ériger une *maison religieuse exempte*, ou pour la supprimer, en vertu du canon 497, § 1, et 498, à l'exception cependant des monastères *sui juris* de moniales (cf. *Perfectae caritatis*, n. 7), demeurant sauf ce qui est de la compétence des Ordinaires des lieux en vertu du droit (cf. can. 497, § 1, *Motu proprio* « *Ecclesiae sanctae* », I, 34, § 1).

3. Demeurant fermes les Constitutions de tout institut qui exigent un âge plus élevé ou posent de plus grandes exigences, sont inaptes à la fonction de *supérieur général* ceux qui ne sont pas profès perpétuels de cet institut et ont moins de trente-cinq ans accomplis. Tous les autres *supérieurs majeurs* (cf. can. 488, 8) doivent également être profès perpétuels, mais il suffit qu'ils aient trente ans. Pour les autres charges, c'est le droit particulier qui détermine l'âge requis, cependant *le maître des novices* doit avoir au moins trente ans.

4. Est suspendue la norme en vertu de laquelle les *lettres testimoniales* devaient être demandées pour les aspirants du sexe masculin, conformément aux canons 544, § 2, et 545. Mais, par la nature des choses, l'obligation demeure de recueillir toutes les informations utiles au sujet des candidats.

5. Il est laissé à chaque institut de déterminer dans ses règlements particuliers la durée des *exercices spirituels*, dont il est question aux canons 541 et 571, § 3, avant que les candidats commencent leur *noviciat* ou que les novices prononcent leurs vœux temporaires, à condition cependant qu'un minimum de cinq jours entiers soit prescrit et que ces exercices spirituels s'effectuent comme il convient et d'une façon appropriée.

6. L'obligation de rédiger son *testament* avant la profession temporaire, qui est actuellement prescrite par le canon 569, § 3, pour les novices d'une congrégation religieuse, peut être transférée au temps qui précède immédiatement le vœux perpétuels.

7. *L'obligation de s'assurer du consentement* (de la candidate), dont il est question au canon 552, est suspendue.

8. La prescription du canon 607, en vertu de laquelle les supérieures

et les Ordinaires des lieux doivent veiller attentivement à ce que les religieuses, sauf en cas de nécessité, *ne sortent pas seules*, de leur maison (religieuse), est suspendue. Cependant l'obligation demeure de veiller à ce qu'il n'en résulte pas des inconvénients.

Le Souverain Pontife Paul VI, au cours de l'audience accordée le 1er juin 1970 au cardinal préfet soussigné, a daigné approuver ces résolutions de la congrégation générale ordinaire.

En conséquence de quoi, la S. Congrégation des Religieux et Instituts séculiers a décidé de publier ces résolutions par le présent décret.

Celles-ci entreront immédiatement en vigueur, sans qu'il soit besoin de formule dite exécutoire.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, le 4 juin 1970.

J. card. Antoniutti, *préfet*;
E. Heston, C.S.C., *secrétaire*.

3. Troisième instruction pour l'exacte application de la Constitution liturgique

Congrégation pour le culte divin

Les réformes qui ont été accomplies jusqu'à maintenant pour appliquer la Constitution conciliaire sur la liturgie concernent avant tout la célébration du mystère eucharistique. « Il contient, en effet, tout le trésor spirituel de l'Eglise, c'est-à-dire le Christ lui-même, notre Pâque et notre pain vivant, lui dont la chair, vivifiée par l'Esprit-Saint et vivifiante, donne la vie aux hommes, les invitant et les conduisant à s'offrir eux-mêmes en union avec lui, en même temps que leurs travaux et toute la création ».

Par elle-même, la célébration renouvelée du sacrifice de la messe dans les assemblées liturgiques montre qu'il est le centre de toute la vie de l'Eglise, centre auquel sont ordonnées les autres activités, si bien que la réforme des rites vise à promouvoir une action pastorale dont la liturgie soit la source et le sommet, et à faire vivre le mystère pascal du Christ.

Le travail de la réforme, qui s'est accompli graduellement au cours de six années, a préparé le passage de la liturgie antérieure à celle qui, maintenant, depuis la publication du Missel romain avec l'*Ordo missae* et la Présentation générale introduisant au Missel, se présente d'une

manière plus précise et plus complète, de telle sorte — on peut bien le dire — qu'une voie nouvelle s'ouvre désormais à la pastorale liturgique avec de magnifiques perspectives. En outre, le Lectionnaire de la messe, déjà publié, et l'abondance des formulaires contenus dans le Missel romain ouvrent pour la célébration eucharistique de larges possibilités, en permettant une grande variété.

En effet, la faculté de choisir certains textes et la souplesse des rubriques favorisent certainement une célébration active, attrayante et spirituellement efficace, puisque les possibilités s'accommodent aux diverses situations, ainsi qu'à la mentalité et au degré de préparation des fidèles. C'est la raison pour laquelle on n'aura pas besoin de recourir à des créations et à des choix arbitraires, qui appauvriraient la célébration.

Le passage progressif à des formes nouvelles et modernes, qui a tenu compte à la fois du plan général de la réforme et de la grande variété des situations, a été favorablement accueilli par la majorité du clergé et des fidèles, bien qu'il ait rencontré parfois certaines résistances et impatiences.

Les uns, en effet, sous prétexte de conserver l'ancienne tradition, ont accueilli les changements avec amertume; d'autres, devant l'urgence des besoins pastoraux, ont estimé qu'on ne devait pas attendre la publication des dernières réformes. La résultat est que certains en sont venus à des initiatives personnelles, à des compositions hâtives, parfois fantaisistes, à des créations, des additions ou des simplifications qui sont souvent contraires aux règles fondamentales de la liturgie. Aussi ont-ils troublé profondément la conscience des fidèles, tout en s'opposant à la cause d'un renouveau équilibré et en le rendant plus difficile.

C'est pourquoi de nombreux évêques, prêtres et laïcs ont fait appel à l'autorité du Siège apostolique pour que soit maintenue et renforcée dans la liturgie l'harmonie féconde et tant désirée qui est le caractère propre de la communauté chrétienne rassemblée en présence de Dieu.

En conséquence, ce qu'il n'a pas semblé opportun de faire, tant que le Consilium de liturgie travaillait à établir la réforme, devient maintenant possible, compte tenu de tout ce qui a été décidé d'une façon stable et définitive.

Il faut en appeler d'abord à l'autorité de chacun des évêques « que l'Esprit-Saint a établis pour conduire l'Eglise de Dieu », eux qui sont les principaux dispensateurs des mystères de Dieu en tant que chargés,

dans l'Eglise qui leur est confiée, d'organiser toute la vie liturgique, de la promouvoir et de veiller sur elle.

Il leur appartient de régler, diriger, stimuler, parfois même de reprendre, mais toujours de mettre en valeur l'exécution d'une saine réforme, et également de veiller à ce que le corps entier de l'Eglise puisse progresser, unanime, dans l'unité de la charité sur les plans diocésain, national et universel. La tâche des évêques en ce domaine est d'autant plus nécessaire et urgente que la liturgie et la foi ont entre elles des rapports étroits, si bien que ce que l'on fait en faveur de l'une rejaillit également sur l'autre.

Les évêques, avec l'aide des Commissions liturgiques, s'informeront donc avec soin de la situation religieuse et sociale des fidèles confiés à leur sollicitude, de leurs besoins spirituels et de la meilleure manière de les aider, et ils emploieront toutes les possibilités offertes par les nouveaux rites. Ils pourront ainsi juger ce qui est conforme au véritable renouveau, comme aussi ce qui lui est contraire. Ils pourront aussi, en toute prudence et sagesse, proposer et régler ce qu'il convient de faire de telle sorte que, compte tenu des exigences légitimes, toute l'oeuvre du renouveau puisse s'accomplir selon les normes de la nouvelle législation liturgique.

La même exacte connaissance des faits, que doivent posséder les évêques, sera aussi d'un grand secours aux prêtres dans leur ministère, qu'ils devront évidemment remplir dans la communion hiérarchique. Elle leur facilitera ainsi l'obéissance requise pour une expression plus parfaite du culte et pour la sanctification des fidèles.

C'est pourquoi, afin d'aider les évêques dans leur tâche relative à une juste application des lois liturgiques, en particulier celles qui sont données dans la présentation générale du Missel romain, et afin de restaurer l'ordre et la discipline dans la célébration de l'Eucharistie, qui est de la plus grande importance pour la vie de l'Eglise en tant que « signe de l'unité et de lien de la charité », il a paru opportun de rappeler les règles et recommandations suivantes:

Les nouvelles normes ont simplifié les formules, les gestes et les actions liturgiques, selon ce principe établi par la Constitution sur la liturgie: « Les rites manifesteront une noble simplicité, seront transparents du fait de leur brièveté et éviteront les répétitions inutiles; ils seront adaptés à la capacité des fidèles et, en général, n'exigeront pas de nombreuses explications ». Mais dans ce domaine, il ne faut pas

aller au-delà des limites fixées. Ceux qui le font dépouillent la liturgie des signes sacrés et de la beauté propre qui lui sont nécessaires pour que le mystère du salut puisse vraiment s'accomplir dans l'assemblée chrétienne et que, sous le voile des rites visibles et avec l'aide d'une catéchèse adaptée, il soit correctement compris.

La réforme liturgique, en effet, ne vise absolument pas et d'aucune manière à la « désacralisation », et elle ne veut apporter aucun argument au phénomène appelé « sécularisation ». Il faut donc conserver aux rites leur dignité, leur gravité et leur caractère sacré.

Les actions liturgiques trouvent leur force, non pas dans le fait de multiplier les expériences, les changements de rites, pas davantage dans le fait de réduire les rites à des formes de plus en plus simples, elles la trouvent dans une attention toujours plus profonde portée à la Parole de Dieu et au mystère célébré, dont la présence est rendue certaine par l'observation des rites de l'Eglise, et non pas de ceux qu'un prêtre fixe au gré de sa fantaisie.

On se souviendra, par ailleurs, que les modifications qu'un prêtre peut apporter, à titre privé, dans les rites liturgiques blessent la dignité des fidèles et ouvrent la voie à des formes individualistes dans la célébration liturgique qui appartient directement à toute l'Eglise.

Puisque le ministère du prêtre est celui de toute l'Eglise, il ne peut être exercé que dans l'obéissance et la communion à la hiérarchie, et dans le zèle au service de Dieu et des frères. Il est clair que ce caractère hiérarchique de la liturgie, sa valeur sacramentelle et le respect dû à la communauté des fidèles exigent que le prêtre remplisse sa fonction cultuelle comme « un serviteur fidèle, un intendant des mystères de Dieu », n'introduisant aucun rite qui ne soit établi et approuvé dans les livres liturgiques.

Parmi les textes sacrés utilisés dans l'assemblée liturgique, les livres de la Sainte Ecriture jouissent d'une dignité particulière, car « Dieu y parle à son peuple et le Christ, présent dans sa parole, annonce l'Evangile ». C'est pourquoi :

a) On célébrera la liturgie de la parole avec le plus grand soin. Il n'est jamais permis de lui substituer d'autres lectures tirées d'auteurs religieux ou profanes, anciens ou modernes. Le but de l'homélie est d'expliquer aux fidèles la parole de Dieu qu'on vient de proclamer et de l'adapter à la mentalité actuelle. Il appartient à un prêtre de la

prononcer, et les fidèles n'interviendront pas d'eux-mêmes pour toutes réflexions, dialogues et autres choses semblables. Il n'est pas permis de faire seulement une lecture.

b) La liturgie de la Parole prépare la liturgie eucharistique et elle y conduit, en formant avec elle un seul acte du culte. Il n'est donc pas permis de séparer l'une de l'autre, ni de les célébrer en des lieux et des temps différents.

En ce qui concerne l'union organique d'une action liturgique, ou d'une partie de l'Office divin précédant la messe, avec la liturgie de la Parole, des règles spéciales y pourvoiront, données par les livres liturgiques dans la mesure où cela est nécessaire.

Les textes liturgiques composés par l'Eglise doivent, eux aussi, être utilisés avec le plus grand respect. Il n'est donc permis à personne d'y apporter de son propre chef quelque changement, substitution, suppression ou addition.

a) On aura pour l'*Ordo missae* un respect tout spécial. Dans les versions officielles, les formules qu'il contient ne peuvent absolument pas être changées, même sous prétexte de messe chantée. Certaines de ses parties: acte pénitentiel, prières eucharistiques, acclamations, bénédiction finale, peuvent être choisies parmi plusieurs formulaires différents, comme c'est indiqué en son lieu pour chacun des rites.

b) On peut prendre les antiennes d'entrée et de communion dans le Graduel romain, le *Graduale simplex*, le Missel romain ou dans les répertoires approuvés par les Conférences épiscopales. Dans le choix des chants pour la célébration de la messe, les Conférences veilleront non seulement à leur convenance avec les temps et les diverses circonstances de l'action liturgique, mais aussi aux besoins des fidèles qui les emploient.

c) Il faut favoriser par tous les moyens le chant du peuple même sous des formes nouvelles, adaptées au génie de chaque peuple et à la mentalité de l'homme d'aujourd'hui. Les Conférences épiscopales établiront un recueil de chants à employer pour les messes de groupes particuliers, par exemple de jeunes et d'enfants, de manière que par les paroles autant que par la musique, le rythme et l'usage des instruments, ces chants soient en harmonie avec la dignité et la sainteté du lieu et du culte divin.

Bien que l'Eglise n'exclue des actions liturgiques aucun genre de musique sacrée, il faut cependant reconnaître que tous les genres de musique, de chants ou d'instruments ne sont pas également aptes à soutenir la prière et à exprimer le mystère du Christ. Parce que leur fonction est ordonnée à la célébration du culte divin, ils doivent être remarquables « par la sainteté et l'excellence des formes », être accordés à l'esprit de l'action liturgique et à la nature de chacune de ses parties; il faut qu'ils n'empêchent pas la participation active de toute l'assemblée et qu'ils orientent les esprits vers les mystères célébrés.

Il appartient aux Conférences épiscopales ou, à défaut de directives générales, aux évêques pour le territoire de leur diocèse de déterminer cette question avec précision. De plus, on choisira soigneusement les instruments de musique et leur nombre en vue de leur convenance avec le lieu et la nature de l'assemblée, de manière qu'ils favorisent la piété sans être trop bruyants.

d) Une large possibilité est offerte dans le choix des oraisons: les jours de semaine du temps ordinaire, en particulier, on peut les prendre soit dans n'importe lequel des trentequatre formulaires du temps ordinaire, soit dans les messes « ad diversa », soit dans les messes votives.

En outre, pour la traduction des textes, les Conférences épiscopales peuvent suivre les règles particulières données à cette fin par l'Instruction sur les traductions liturgiques en langue vivante pour la célébration avec le peuple, instruction publiée par le Consilium le 25 janvier 1969.

e) En ce qui concerne les lectures, en plus de celles qui sont affectées à chaque dimanche, fête ou jour de semaine, il en est d'autres prévues pour la célébration des sacrements ou pour des circonstances particulières. Pour les messes de groupes, il est permis de choisir des textes spéciaux, plus adaptés à la célébration, pourvu qu'ils soient tirés d'un Lectionnaire approuvé.

f) Au cours de la célébration, il est prévu que le prêtre puisse s'adresser à l'assemblée par de très brèves monitions: au commencement, avant les lectures, avant la préface et aussi avant le renvoi. Il ne le fera cependant pas pendant la liturgie eucharistique. Ces interventions seront brèves, efficaces et toujours préparées, afin de ne pas alourdir la célébration. S'il arrive que d'autres monitions soient encore nécessaires, elles seront confiées au commentateur qui guide l'assemblée, à condition d'éviter toute longueur et de se limiter aux paroles vraiment indispensables.

g) Dans la prière universelle, il est bon d'ajouter aux intentions pour l'Eglise, le monde et ceux qui souffrent une intention particulière relative à la communauté locale. On se gardera donc d'introduire dans le Canon romain d'autres intentions au memento des vivants et à celui des défunts. Ces intentions, que l'on introduira dans la prière universelle, doivent être auparavant préparées, écrites et conformes au style propre de la prière universelle. On pourra confier leur proclamation à un ou plusieurs membres de l'assemblée.

Toutes ces possibilités, si elles sont connues et intelligemment appliquées, permettent une souplesse assez grande pour qu'il ne soit nullement nécessaire de recourir à des créations personnelles. Les prêtres seront formés à préparer leur célébration en tenant compte à la fois de la situation et des besoins spirituels des fidèles, agissant en toute sécurité dans les limites fixées par la Présentation générale du Missel romain.

La prière eucharistique, plus que toute autre partie de la messe, appartient au seul prêtre en raison de sa charge. D'aucune manière, on ne doit donc accepter qu'une partie quelconque en soit prononcée par un ministre inférieur, par l'assemblée ou par un fidèle. Ce serait contraire à la nature hiérarchique de la liturgie, dans laquelle chacun doit accomplir « seulement et totalement » ce qui lui revient. C'est pourquoi la prière eucharistique doit être dite entièrement par le prêtre, et par lui seul.

Le pain destiné à la célébration de l'Eucharistie doit être de froment et, selon l'usage séculaire de l'Eglise latine, sans levain.

Bien que la vérité du signe exige que ce pain apparaisse comme un véritable aliment fait pour être rompu et distribué entre les frères, il faut cependant toujours le faire dans la forme traditionnelle, selon la règle de la présentation générale du Missel romain, qu'il s'agisse des petites hosties pour la communion des fidèles ou des grandes hosties qui seront ensuite fractionnées.

La première exigence de vérité porte plutôt sur la couleur, la saveur et l'épaisseur du pain que sur sa forme. En raison du respect dû au sacrement, on apportera le plus grand soin à la confection du pain, eucharistique, afin que la fraction puisse s'accomplir avec dignité et que la sensibilité des fidèles ne soit pas heurtée par la manducation. On évitera surtout le pain qui a le goût de pâte insuffisamment cuite, ainsi que celui qui durcit trop vite et devient immangeable.

En outre, on agira avec le plus grand respect, par égard pour le sacrement, au moment de rompre le pain consacré, comme au moment de consommer ce pain et de boire le vin consacré, que ce soit à la communion ou bien après, pour consommer ce qu'il en resterait.

En raison du signe, la participation la plus parfaite des fidèles est exprimée par la communion sous les deux espèces. Cette manière de communier est accordée seulement dans les limites fixées par la Présentation générale du Missel romain (n. 242) et conformément à l'Instruction de la S. congrégation pour le Culte divin *Sacramentali Communionione* sur une plus large faculté d'administrer la communion sous les deux espèces, instruction publiée le 29 juin 1970. En conséquence:

a) Les Ordinaires n'accorderont pas la permission indistinctement, mais ils détermineront avec précision pour quels cas et quels types de célébration, dans les limites fixées par la Conférence épiscopale. On évitera les occasions où se rencontre un grand nombre de communiant. Les groupes devront être bien déterminés, organisés et homogènes.

b) On instruira avec soin les fidèles avant de les admettre à la communion sous les deux espèces, afin qu'ils en pénètrent plus profondément le sens.

c) Quand on distribuera la communion au calice, ce seront des prêtres, des diacres ou des acolytes ayant reçu l'ordre de l'acolytat, qui présenteront le calice aux communiant. En leur absence, le célébrant suivra le rite décrit dans la Présentation générale du Missel romain, n. 245.

Il ne semble pas que l'on puisse approuver la manière qui consiste en ce que les communiant se passent le calice de l'un à l'autre ou qu'ils s'approchent directement du calice pour communier au sang du Christ. Dans ce cas, on préférera la communion par mode d'intinction.

d) La charge de distribuer la communion revient d'abord au célébrant, puis au diacre et, dans certains cas, à l'acolyte. Le Saint-Siège peut permettre de désigner aussi d'autres personnes, dignes et bien connues, qui auront reçu mandat pour cette fonction. Ceux qui n'auraient pas reçu ce mandat ne peuvent pas distribuer la communion ni porter les vases sacrés contenant le sacrement.

Quant à la manière de distribuer la communion, on se conformera à la Présentation générale du Missel romain, n. 244-252, et à l'Ins-

truction du 29 juin 1970 citée ci-dessus. Si au contraire on permet une manière de distribuer la communion différente de la manière traditionnelle, on observera les conditions fixées par le Siège apostolique.

e) Quand, par manque de prêtres, il arrive que l'évêque désigne, avec l'autorisation du Siège apostolique, certains fidèles, comme des catéchistes en pays de missions, pour la liturgie de la Parole et la distribution de la communion, ceux-ci ne devront pas dire la prière eucharistique. Mais s'ils estiment opportun de lire le récit de l'institution de l'Eucharistie, ils le choisiront comme lecture dans la liturgie de la Parole. Dans de telles assemblées, après avoir célébré la liturgie de la Parole, on dira le *Pater noster* et on distribuera la communion selon le rite prescrit.

f) Quel que soit le mode choisi, on veillera à distribuer la communion avec dignité, piété et honneur. On évitera tout danger d'irrévérence et on tiendra compte de la nature de chaque assemblée liturgique, ainsi que de l'âge, des conditions et du degré de préparation de ceux qui la reçoivent.

Selon les règles traditionnelles de l'Eglise, il n'est pas permis aux femmes (jeunes filles, femmes mariées, religieuses) de servir le prêtre à l'autel dans les églises, les maisons, les communautés, les collèges et les institutions féminines.

Mais il est permis aux femmes, selon les règles prescrites en cette matière:

a) De proclamer les lectures, à l'exception de l'Evangile. En remplissant cette fonction, elles pourront se servir des appareils de la technique moderne, afin d'être entendues de tous. Les Conférences épiscopales pourront préciser davantage de quel lieu le plus adapté les femmes pourront annoncer la parole de Dieu dans l'assemblée liturgique;

b) De dire les intentions de la prière universelle;

c) De diriger le chant de l'assemblée et de jouer de l'orgue ou d'autres instruments permis;

d) De lire les monitions ou commentaires pour aider les fidèles à mieux comprendre le rite;

e) De remplir au service de l'assemblée certaines fonctions qui sont parfois confiées aux femmes, par exemple: recevoir les fidèles aux

portes de l'église, les conduire à leur place, organiser les processions, faire la quête dans l'église.

On doit traiter les vases, les vêtements et le matériel du culte avec un respect et un soin particuliers. Si la plus grande liberté est laissée en ce qui concerne leur matière et leur forme, c'est avec l'intention de permettre largement à des artistes nombreux d'appliquer le meilleur de leurs facultés créatrices au service du culte.

Cependant, on n'oubliera pas les règles suivantes:

a) Les objets destinés au culte devront toujours être « d'une matière noble, durable et bien adaptés à leur usage liturgique ». Il n'est donc pas permis d'employer des objets d'un usage courant et profane.

b) Les calices et les patènes, avant d'être mis en service, devront être consacrés par l'évêque, qui jugera s'ils sont aptes à l'usage auquel on les destine.

c) « L'aube est le vêtement commun aux ministres de tous ordres ». Concélébrer en portant seulement l'étole sur la coule monastique ou sur le vêtement clérical ordinaire est un abus qui doit être réprouvé. Il n'est absolument pas permis de porter seulement l'étole sur l'habit civil pour célébrer la messe et accomplir d'autres actions sacrées, comme par exemple: imposer les mains pendant les ordinations, administrer les autres sacrements, donner les bénédictions.

d) Il appartient aux Conférences épiscopales de décider s'il est opportun de choisir, pour le matériel liturgique, d'autres matières en plus de celles qui sont traditionnellement en usage. On devra informer le Siège apostolique de ces délibérations.

En ce qui concerne la forme des vêtements liturgiques, les Conférences épiscopales peuvent déterminer et proposer au Siège apostolique certaines adaptations répondant aux nécessités et aux coutumes de chaque pays.

L'Eucharistie se célèbre normalement dans un lieu sacré. Il n'est pas permis de célébrer en dehors de l'église sans une vraie nécessité, laissée au jugement de l'Ordinaire pour sa juridiction. Si l'Ordinaire le permet, on aura soin de choisir un lieu digne et de célébrer sur une table convenable. On ne célébrera pas, si possible, dans les salles à manger ni sur la table destinée au repas.

Dans l'application de la réforme liturgique, les évêques veilleront spécialement à la disposition digne et définitive des lieux sacrés, en particulier du « presbyterium » (sanctuaire), conformément aux règles fixées dans la Présentation générale du Missel romain et de l'Instruction *Eucharisticum Mysterium*.

Les solutions provisoires adoptées au cours de ces dernières années tendent parfois à se maintenir et à prendre ainsi un caractère définitif. Certaines d'entre elles, réprouvées par le Consilium, son encore en vigueur, alors qu'elles vont contre le sens liturgique, le goût esthétique, la commodité et la dignité des célébrations.

Avec l'aide des commissions diocésaines de liturgie et d'art sacré, et également — chaque fois que cela est nécessaire — avec l'avis des experts et des organismes publics compétents, on examinera le plan des futurs travaux et on révisera les solutions provisoires, de telle sorte que, dans toutes les églises, on arrive à une disposition définitive qui, le cas échéant, respecte les monuments du passé et soit adaptée, autant que possible, aux nouvelles exigences de la liturgie.

Pour comprendre la liturgie rénouvée, il reste encore à faire un grand effort, afin que les livres liturgiques révisés soient traduits soigneusement et publiés en langues vivantes. Ils devront être traduits intégralement et remplacer les autres livres liturgiques particuliers qui étaient en usage auparavant.

Si la Conférence épiscopale juge nécessaire ou opportun d'ajouter d'autres formules ou d'apporter certaines adaptations, celles-ci seront introduites après l'approbation du Saint-Siège, en les distinguant du texte typique latin par des signes typographiques spéciaux.

Dans ce cas, il sera bon de procéder patiemment et sans hâte, en s'aidant de la collaboration de nombreux spécialistes, non seulement théologiens et liturgistes, mais aussi linguistes et littérateurs, afin que les traductions soient des textes d'une beauté reconnue qui, par leur dignité, leur rythme, leur élégance, la richesse du discours et du style, puissent promettre un usage prolongé, tout en étant en parfaite harmonie avec la richesse intérieure du contenu.

Dans la préparation des livres liturgiques en langues vivantes, on observera la règle traditionnelle de publier les textes sans indiquer les noms des auteurs et des traducteurs. Les livres liturgiques sont, en effet, destinés à la communauté chrétienne; ils sont préparés et publiés seulement par ordre de la hiérarchie et sous son autorité. De telles

éditions ne peuvent donc être soumises au consentement de personnes privées, de quelque manière que ce soit, pour ne pas nuire à la liberté de l'autorité et à la dignité de la liturgie.

Les expérimentations liturgiques, quand elles sont nécessaires ou semblent opportunes, sont autorisées uniquement par la S. Congrégation pour le Culte divin, par écrit, selon des normes précises et définies, et sous la responsabilité de l'autorité locale compétente.

En ce qui concerne la messe, toutes les permissions d'expérimenter, accordées en vue de la réforme, sont tenues pour abolies. Depuis l'édition du nouveau Missel romain, les règles et la forme de la célébration eucharistique sont celles données par la Présentation générale du Missel romain et l'*Ordo missae*.

Les Conférences épiscopales décideront d'abord sur les adaptations déjà prévues par les livres liturgiques et les proposeront ensuite au Siège apostolique pour confirmation.

Si des adaptations plus larges devenaient nécessaires, la Conférence épiscopale, conformément à la Constitution *Sacrosanctum Concilium* n. 40, ferait étudier attentivement la question, en examinant la mentalité et les traditions de chaque peuple, ainsi que les besoins pastoraux particuliers. S'il paraît opportun de faire quelque expérimentation, on veillera attentivement à ce qu'elle soit bien déterminée et limitée. On la fera avec des groupes préparés, sous la responsabilité de personnes prudentes, expressément désignées à cette fin par mandat spécial. On ne la fera pas dans de grandes célébrations et on n'en donnera pas de publicité. Les expérimentations seront limitées en nombre et en durée: au maximum pour une année. Puis on proposera les conclusions au Siège apostolique. Dans l'attente de sa réponse, il n'est pas permis d'appliquer aussitôt les adaptations demandées.

S'il s'agit de modifier la structure des rites ou la disposition des parties selon les possibilités prévues par les livres liturgiques, d'introduire des textes ou quelque élément entièrement nouveau il faut en présenter le schéma détaillé au Siège apostolique avant d'entreprendre toute expérimentation.

Telle est la pratique voulue par la Constitution *Sacrosanctum Concilium* et exigée par l'importance de la question.

On doit enfin se rappeler que l'Eglise entière est concernée par la réforme liturgique décidée par le Concile. Cela exige qu'on poursuive dans les sessions pastorales toute une étude d'ensemble, théorique et

pratique, en vue de l'éducation du peuple chrétien, afin que la liturgie devienne vivante, attrayante et adaptée.

La réforme actuelle s'efforce de présenter la prière liturgique, née de l'antique et vivante tradition spirituelle; dans cette présentation, la liturgie doit apparaître comme l'oeuvre de tout le peuple de Dieu, structuré selon la variété des ordres et des ministères.

C'est seulement dans cette unité de tout le corps de l'Eglise que se trouve l'assurance de l'efficacité et de l'authenticité.

Avant tout, les pasteurs, prompts à observer les lois et les prescriptions de l'Eglise, mus par l'esprit de foi, rejetant leurs préférences individuelles et leurs goûts personnels, seront donc les serviteurs de la liturgie commune par leur propre exemple, leur étude approfondie, leur enseignement intelligent et persévérant. Ils prépareront ainsi le renouveau florissant que l'on espère d'une liturgie désormais ouverte aux exigences de notre époque, mais qui doit rester étrangère à des formes profanes et arbitraires qui la compromettraient gravement.

Par mandat du Souverain Pontife, la S. Congrégation pour le Culte divin a rédigé cette Instruction, que le Pape Paul VI a approuvée et confirmée de son autorité, ordonnant de la publier pour qu'elle soit observée par tous ceux qu'elle concerne.

Fait au siège de la S. Congrégation pour le Culte divin, le 5 septembre 1970.

Benno, card. Gut, *préfet*.

A. Bugnini, secrétaire.

4. Décret de la S. Congrégation pour le Clergé, concernant la Messe « pro populo »

A la suite de la Lettre apostolique « *Mysterii Pascalis* » que S. S. Paul VI fit publier le 15.2.1969 (A.A.S., LXI, 222) le nouveau Calendrier romain est entré en vigueur au début de cette année.

L'entrée en vigueur de ce nouveau Calendrier ayant été l'occasion d'un certain nombre de modifications, la S. Congrégation pour le Clergé, après avoir consulté les Conférences épiscopales, au nom du Souverain Pontife décrète ce qui suit:

Ceux qui ont l'obligation de célébrer la messe « *pro populo* » seront tenus de le faire tous les dimanches et les jours de fête qui, dans

la nation, sont effectivement fêtes de précepte. Les indults particuliers resteront en vigueur jusqu'à leur expiration, dans la mesure où ils ne tombent pas sous les limitations prévues par le nouveau Calendrier.

Le présent Décret entre en vigueur le 1er janvier 1971.

Rome, le 25 juillet 1970

Signé:

J. Card. Wright, *Préfet*

P. Palazzini, *Secrétaire*

VII. ENSEIGNEMENT PONTIFICAL

1. Le caractère pastoral de Vatican II

Allocution prononcée par le Saint-Père au cours de l'audience générale du 30 septembre 1970.

« Ce n'est pas en me disant Seigneur, Seigneur qu'on entrera dans le Royaume des cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est dans les Cieux » (*Matth.* 7,21). Voilà une parole célèbre de Jésus-Christ, Notre Seigneur, que nous choisissons aujourd'hui comme thème de notre brève méditation, toujours tournés vers ce grand événement qu'est le Concile, qui ne doit pas être passé sous silence de nos jours mais doit imprimer un renouveau moral dans notre vie chrétienne.

C'était la pensée prédominante de notre vénéré Prédécesseur quand il convoqua le Concile: « ... de l'adhésion renouvelée, sereine et calme, à tout l'enseignement de l'Eglise dans sa plénitude et sa précision, tel qu'il resplendit encore dans les actes du Concile de Trente à celui de Vatican I, l'esprit chrétien, catholique et apostolique du monde entier attend un bond en avant vers une pénétration doctrinale et une formation des consciences, toujours plus conforme à la fidélité de la doctrine authentique, qui doit être cependant étudiée et exposée à travers les formes de recherche et de formulation littéraire propres à la pensée moderne » (*A.A.S.* 1962, p. 792). Pour cela le concile veut avoir le caractère d'un magistère surtout pastoral.

Et la pensée de ce but moral du Concile revient souvent dans son enseignement. Ainsi par exemple dans le décret pour l'oecuménisme, qui semblerait en soi éloigné de buts directement personnels et moraux, il est dit: « il n'y a pas de vrai oecuménisme sans conversion intérieure » (*Unit. Red.* 7). De même dans la constitution sur la liturgie on parle de conversion et de pénitence comme conditions pour s'approcher du Christ dans la célébration des saints mystères (n. 9). Cette symbiose entre doctrine et conduite morale se retrouve dans tout l'évangile. Le

Seigneur, fut maître de vérité et de vie en même temps; il nous a instruit par la parole et les exemples, il ne nous a pas laissé de livre, mais une forme d'existence nouvelle, transmise et réalisée par une communauté guidée par un magistère et par un ministère (l'un et l'autre authentiques continuateurs de sa mission rédemptrice) et consistant en une vie surnaturelle dans la grâce, c'est-à-dire dans l'esprit de Jésus.

C'est ainsi que, si nous voulons accueillir l'influx du Concile, nous devons nous demander quelle application nous voulons en faire. Il ne suffit pas de savoir, il faut faire. Il y a deux manières de comprendre cette application: la première, disons en extension, c'est-à-dire par des déductions doctrinales et canoniques, dont nous ne voulons pas parler maintenant, entre autres parce que cette voie, si elle n'est pas guidée par le magistère de l'Eglise, peut aller au delà des enseignements et des intentions du Concile; la seconde, en profondeur, c'est-à-dire par la voie de réformes intérieures dans nos âmes et dans la vie de l'Eglise de manière que le Concile ait son efficacité rénovatrice, surtout dans la conception de notre appartenance au Christ et à l'Eglise, dans la participation à la vie ecclésiale, soit dans la prière, soit dans l'action, dans le recours à notre conscience et à l'usage responsable de notre liberté, dans l'engagement à une sanctification personnelle et à la diffusion de l'esprit et de l'appel chrétiens, dans l'effort pour nous rapprocher de nos Frères chrétiens séparés, dans l'affrontement du christianisme avec le monde moderne, pour en reconnaître les valeurs positives et les besoins auxquels nous pouvons répondre et enfin, pour tout résumer, dans l'amour accru pour la sainte Eglise, corps mystique du Christ et son continuateur historique et vital, pour qui il a versé son sang rédempteur.

Nous pouvons distinguer en divers domaines et en diverses formes cette application du Concile, commençant à faire nôtres avec une confiance filiale les réformes extérieures juridiques, qui en sont authentiquement dérivées: la réforme liturgique, pour commencer, sans hésitations critiques et sans altérations arbitraires; de même les réformes structurales de la communauté ecclésiale. Ce serait déjà un grand résultat du Concile si nous donnions tous notre adhésion, prompte et exacte, à ces innovations externes, mais tellement liées à notre renouveau comme à celui de l'Eglise. Voilà l'application canonique.

Une autre application est l'application spirituelle. Le volume des

Constitutions et des Décrets du Concile peut servir de livre de lecture spirituelle, de méditation. Il s'y trouve de très belles pages, de sagesse très dense, d'expérience historique et humaine, qui méritent cette réflexion capable de se transformer en nourriture pour l'âme. La Parole de Dieu y est tellement présente et tellement liée aux besoins humains de notre âge qu'elle nous invite tous à son école. Nous ne devrions pas perdre une pareille leçon, mais elle devrait éduquer les chrétiens d'aujourd'hui à la vocation du silence qui écoute, du cœur qui permet à la vérité du Seigneur de devenir esprit et vie dans notre existence. Même la forme, simple, claire, autorisée, de l'enseignement conciliaire est par elle-même une formation à l'esprit évangélique, au style pastoral, à l'imitation du Seigneur, qu'il propose comme modèle: « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » (*Mt* 11,29). C'est une application spirituelle.

Nous aurions une autre application, toujours dans la ligne morale, l'application théologique. L'action suit l'être; et nous connaissons l'être par l'étude de la vérité. La vérité théologique préside à l'ordre moral. La conception de la vie, telle qu'elle nous est présentée par le dessein du salut, exposé par la théologie du Concile, contient la loi supérieure que nous devons suivre. De la conception de ce que nous sommes comme chrétiens naît l'obligation de ce que nous devons être pour correspondre à notre définition. De l'être dérive le devoir être, l'agir; « faire la volonté du Père céleste », ce commandement de Jésus dont nous avons parlé, nous oblige aussi à l'expression religieuse, même si elle était sans contenu d'action conforme à la volonté divine. C'est pourquoi nous devons chercher les bases de la vie morale que le Concile, reflet de l'Evangile, nous expose, si nous voulons vous donner une application fidèle et heureuse du renouveau, de l'« aggiornamento ». Cet appel aux principes théologiques leur subordonne les préceptes de la vie morale, et les soumet à la critique, pour divers motifs; ceux de la priorité: « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (*Act* 5, 29), d'où la valeur du martyre; ceux de la suppression, comme il est advenu des prescriptions purement légales de la loi de Moïse, comme il résulte de l'enseignement de l'Eglise primitive et de St. Paul spécialement (cfr. *Act* 15; *Gal* 2,16); ou encore de la réforme possible de la loi civile, ou canonique, quand elle n'est pas l'expression de la loi naturelle, loi divine inscrite dans l'être humain (cfr. *Mt* 5,17-20; *Rom* 2,14), restant toujours sauve l'obligation de l'obéissance aux règlements

en vigueur dans la société civile (*Rom.* 13,7) et dans la société ecclésiastique (*Heb.* 13,17; *Lc* 16,10).

Le Seigneur n'a-t-il pas dit « la vérité vous libèrera »? (*Jo* 8,32; *Gal* 5,1). Oui. Mais cette vérité, libératrice des erreurs et des décisions arbitraires de l'ignorance et de l'arrogance humaines, lie ensuite en conscience et de manière plus forte, plus logique et plus responsable, la volonté qui la connaît et oblige l'homme à la loi de l'Esprit, c'est-à-dire de la grâce et de la charité, dont dérive l'engagement supérieur à l'union au Christ, à son imitation, à l'amour de Dieu et du prochain (*Mt* 22,39; *Rom* 13,9; *Gal* 5,14), à l'abnégation, au service du prochain, jusqu'à la sainteté.

La réflexion sur ce dessein de la vie morale authentique du chrétien nous est très recommandée par le Concile (*LG* 40; *Opt. tot.* 16, etc); elle sera un des meilleurs fruits du Concile, si nous la faisons nôtre. Elle ne sera pas brève, mais salutaire.

Avec notre Bénédiction Apostolique.

2. Rappel du Saint-Père à l'ordre moral chrétien

Allocution prononcée par le Saint-Père au cours de l'audience générale du 7 octobre 1970.

Une des questions fondamentales concernant toute la vie humaine, spécialement de nos jours, regarde les principes de l'action, les critères de l'ordre moral, les règles de l'agir; la question est si fondamentale que, dans les discussions théoriques, beaucoup se demandent; existe-t-il un ordre, une règle, une loi, qui s'impose, qui pré-détermine, qui oblige l'homme à agir d'une certaine manière? L'homme n'est-il pas libre? La question devient si pressante et simpliste qu'elle paraît équivalente à cette autre: l'indifférence morale, c'est-à-dire l'anarchie ne serait pas, à la fin, sa propre « loi »? Cette question et d'autres semblables sont posées non seulement par les penseurs en proie à la critique corrosive et qui après avoir renié les raisons absolues de la pensée et de l'être, ont réussi à détruire les bases de toute obligation morale et à abolir ce qu'on appelle la « répression », permettant à leurs disciples de tout faire et de ne rien faire, de vivre dans la pleine spontanéité des instincts; ces questions, elles sont posées aussi instinctivement par une grande part de la génération nouvelle, qui lui donne pratiquement des solutions et des applications immédiates par des comportements habituels de

contestation, de rébellion, de révolution, avec une seule tendance: changer, sans se rendre compte clairement ni du comment ni du pourquoi. Pour ensuite: jouir.

Quand saint Paul, alors Saül, fut frappé à la porte de Damas par la lumière soudaine de Jésus céleste, il posa deux questions: « Qui es-tu Seigneur? » et « que veux-tu que je fasse » (*Actes* 9,3-5). Nous appelons cette scène prodigieuse la conversion de saint Paul, choisi de cette manière pour convertir le monde au christianisme. Notez bien les deux points de l'interrogation: la connaissance du Christ, la nouvelle ligne d'action. Une fois connu le Christ, un besoin impératif, un commandement à agir, en dérive immédiatement et logiquement. Le chrétien est un homme qui agit en conformité avec son être, qui a son style, son dessein de vie, et, en plus, s'il est vraiment fidèle à sa vocation chrétienne, aussi la force, la grâce pour traduire cette vocation dans la vie.

Les enseignements du Concile

Le Concile, — car nous nous référons encore à ce grand enseignement que l'Eglise a providentiellement exposé à nos contemporains — nous appelle à cette restauration de l'agir humain: l'ordre moral chrétien (cfr. *Inter Mirifica*, 6; *Gaudium et Spes*, 87, etc.).

La formule est simple, mais la réalité à laquelle elle se réfère est très complexe. Elle implique un grand nombre d'éléments qui font partie d'une structure de vérités: sur Dieu, sur l'homme, sur la révélation et l'histoire du salut; et, plus particulièrement sur l'existence d'une obligation morale, d'une responsabilité, d'un devoir, qui engage toute la vie, sur la loi et l'autorité qui l'interprète et la promulgue, sur la liberté, sur la conscience, sur la loi naturelle, sur la grâce, sur le péché, sur la vertu, sur le mérite, sur la sanction, etc. S'il en est ainsi, la première impression est décourageante: elle est trop compliquée cette conception de la morale chrétienne! C'est tout un système: et aujourd'hui on est facilement opposé au système. Dans le domaine pratique spécialement, on désire des idées simples, des formules claires, des paroles accessibles. Ce système par contre, conduit à des codes volumineux, remplis d'interdictions et d'obligations, il débouche sur la casuistique et le juridisme. L'homme moderne veut une morale moderne.

Tendances à la simplification

C'est une affirmation très répandue et très importante. Il faut la méditer, parce que il est vrai qu'aujourd'hui nous avons besoin de réfléchir sur les problèmes moraux, de renforcer notre conscience morale; nous devons remonter aux principes pour avoir des convictions sûres et agissantes; nous devons voir comment les progrès des sciences modernes, surtout la psychologie, la médecine et la sociologie, entrent dans le cadre de la connaissance de l'homme, l'anthropologie, dont dérive la science de l'agir, c'est-à-dire la morale; nous devons voir si tant de formes de l'agir, tant de coutumes, sont aujourd'hui raisonnables ou non; nous devons voir comment appliquer les principes moraux permanents aux besoins nouveaux et aux aspirations contingentes de notre temps. Le Concile désire que soient perfectionnées les études de la théologie morale (*Optatam totius*, n. 16) et nous devons aussi réfléchir parce que dans ce domaine de la morale, qu'il soit théorique ou pratique, règne une tendance générale: simplifier. On pourrait étudier les divers aspects de cette simplification qui souvent se résolvent en mutilation de l'ordre moral, en contradiction avec l'adage antique et sage: *bonum ex integra causa*, le bien résulte de la totalité de ses composantes. Une simplification fort à la mode, par exemple, est celle qui regarde la loi morale, positive d'abord puis naturelle. Certains contestent jusqu'à l'existence d'une loi naturelle, stable et objective. Le domaine de choses permises triomphe progressivement. Nous devrions examiner si le développement de ce qui est licite est justifié par une ouverture raisonnable à l'esprit moderne: ce qui est; si ce n'est pas contradictoire à des normes intangibles; si cela produit de bons effets: « vous les connaîtrez à leurs fruits » nous enseigne Jésus (*Matt.* 7,20); si cela ne supprime pas la notion du bien et du mal, et si cela n'enlève pas à la personnalité humaine la force de la maîtrise de soi, du respect des autres, de la mesure due à la coexistence sociale; et puis si n'est pas oublié un critère fondamental du progrès, qui ne consiste pas toujours dans l'abolition de normes d'actions mais plutôt dans la découverte de nouvelles normes dont découlent du fait de leur observance un vrai progrès, une perfection humaine, telles les normes qui favorisent la justice sociale, ou celles qui empêchent certaines dégénérescences morales, comme la guerre, la polygamie, la violation de la parole donnée ou des traités, etc. La licéité peut se dégrader en licence.

Le commandement le plus haut

Une autre simplification est celle qui soutient que la règle de l'agir doit naître seulement de la situation. Vous en avez entendu parler. Les circonstances, c'est-à-dire la situation, sont certainement un élément qui pose des conditions à l'acte humain, mais cela ne peut faire abstraction des normes morales supérieures et objectives, la situation dit seulement si et comment elles sont applicables dans le cas concret. Limiter le jugement directif de l'agir à la situation, peut signifier la justification de l'opportunisme, de l'incohérence, de la lâcheté; adieu la force de caractère, adieu l'héroïsme, adieu, enfin, la vraie loi morale. L'existence de l'homme ne peut oublier son essence (cfr. l'instruction du S. Office du 2 février 1956, A.A.S. p. 144-145; allocution de Pie XII, 18 avril 1952, Discorsi, XIV, p. 69 ss.). Sans oublier que la conscience, à laquelle la morale de la situation se réfère, la conscience toute seule, sans être illuminée par des principes transcendants et guidée par un magistère compétent, ne peut être l'arbitre infallible de la moralité de l'action; c'est un oeil qui a besoin de lumière.

Nous pourrions continuer. Mais nous préférons conclure par une réponse consolante au désir, légitime d'ailleurs, de trouver en une synthèse simplificatrice et complète toute la loi morale; c'est la réponse donnée par le Christ lui-même à celui qui lui demandait quel était le premier précepte et le plus important de toute la loi divine, cette loi qui avait été exprimée dans une mosaïque et développée dans tout le formalisme légaliste de ce temps. Nous la connaissons, cette réponse, qui reprend en un double commandement « toute la loi et les prophètes »; le premier est vertical, comme nous dirions aujourd'hui, et source du second, horizontal: « aime Dieu, aime ton prochain » (*Matth.* 22,36). Voilà la synthèse, avec toutes ses implications, voilà l'Évangile; voilà la vie: « Fais cela et tu vivras » (*Luc* 10,28), concluons-nous avec Jésus. Avec notre Bénédiction Apostolique.

3. Condamnation morale de toutes les formes de violence qui troublent le monde

Allocution prononcée par le Saint-Père au cours de l'audience générale du 21 octobre 1970.

Fidèle au devoir qui Nous vient du Concile, Nous cherchons à rappeler quelques principes fondamentaux proclamés par les enseigne-

ment conciliaires sur l'agir humain, assuré que Nous sommes de relier notre parole, d'une part à la doctrine du Christ, d'autre part aux problèmes et aux besoins du monde présent. C'est notre devoir de promouvoir la formation d'une mentalité et de comportements qui correspondent davantage au vrai progrès moral de l'homme et de la société, même si notre voix s'exprime dans ces rencontres hebdomadaires de manière occasionnelle et populaire, très simple et nullement exhaustive.

Mais Nous vous confions que l'exercice de cet humble ministère Nous fait prendre conscience de notre responsabilité apostolique. Nous Nous sentons en effet sollicité à porter un jugement, non certes en raison d'une compétence directe et spécifique que Nous ne prétendons pas avoir dans les problèmes propres à ce monde, mais en raison de la référence qu'a toute question humaine avec la conception globale de la vie et de ses fins suprêmes; également en raison du regard critique qui de toute part, même des horizons profanes, se fixe sur Nous pour voir si Nous avons vraiment fonction universelle de magistère doctrinal et moral. Avec surprise pour beaucoup. Nous revient, étrangement revendiquée, la parole de Saint Paul: « L'homme spirituel juge de tout » (1 Cor. 2,15), parole qui résonne avec la force propre au moyen-âge dans la sentence célèbre et contestée de Boniface VIII, affirmant que « au regard du péché », c'est-à-dire sous l'aspect moral transcendant, par rapport à Dieu, « toute chose humaine est sujette à la puissance des clés de Pierre » (cf. *Denz. - Schömm* 873-874). Récemment encore, par exemple, à l'occasion d'un crime commis dans une île païenne du Pacifique, un journal local demandait: « Qu'en dit le Pape? ».

Cette introduction vous laisse comprendre combien c'est pour Nous un devoir douloureux d'appeler la réflexion des hommes de bonne volonté sur certains faits qui surviennent aujourd'hui sur la scène du monde, faits qui frappent la sensibilité de tous par eux mêmes, par leur singularité, leur gravité et leur répétition, qui va au-delà du simple épisode et semble le signe d'une soudaine décadence morale.

Continuelles offenses à la dignité de la personne humaine

Quels faits? Les tortures par exemple. On en parle comme d'une épidémie répandue dans de nombreuses parties du monde; on en désigne le centre, peut-être pas toujours sans quelque intention politique, dans un grand pays, tendu dans un effort de progrès économique et social, et jusqu'à présent considéré et respecté par tous comme un pays libre

et sage. Eh bien! les tortures, c'est-à-dire les méthodes policières cruelles et inhumaines pour extorquer des aveux des lèvres de prisonniers, sont à condamner absolument. Elles ne sont pas admissibles aujourd'hui, pas même dans le but d'exercer la justice et de défendre l'ordre public. Elles ne sont pas tolérables, même quand elles sont pratiquées par des organes subalternes, sans mandat ni autorisation des autorités supérieures, sur qui peut retomber la responsabilité de tels abus et de telles violences déshonorantes. Il faut les dénoncer et les abolir. Elles sont une offense, non seulement à l'intégrité physique, mais encore à la dignité de la personne humaine. Elles dégradent le sens et la majesté de la justice. Elles inspirent des sentiments implacables et contagieux de haine et de vengeance. Là où cela a été possible, Nous les avons déplorées et Nous avons cherché à dissuader de recourir à des méthodes si barbares. Les autorités de l'Eglise et l'opinion publique des catholiques ont élevé leur voix contre de tels abus iniques de pouvoir.

Ces affirmations catégoriques ont valeur de principe, car en ce qui concerne la réalité de certains faits, Nous n'avons pas qualité pour Nous prononcer, particulièrement après des démentis et rectifications souvent donnés par des organes qualifiés et des enquêtes particulières. De même, ces affirmations n'entendent pas justifier des violations privées ou collectives de l'ordre public, qui peuvent avoir fourni un prétexte à de tels excès de la part des défenseurs de l'ordre lui-même.

Ici se présente une autre catégorie de méfaits, que le sens chrétien de la vie sociale ne peut admettre comme licites. Nous voulons dire: la violence et le terrorisme employés comme moyens normaux pour renverser l'ordre établi, quand celui-ci ne revêt pas lui-même la forme ouverte, violente et injuste d'une oppression insupportable et irréformable par d'autres moyens. Cette mentalité et ces méthodes sont elles aussi à déplorer. Elles causent des dommages injustes, provoquent des sentiments et suscitent des méthodes qui mettent en danger la vie de la communauté, elles aboutissent logiquement à la diminution ou à la perte de la liberté et de l'entente sociale. La théologie de la révolution, comme on l'appelle, n'est pas conforme à l'esprit de l'Evangile. Vouloir trouver dans le Christ, réformateur et rénovateur de la conscience humaine, un destructeur radical des institutions temporelles et juridiques, n'est pas une interprétation exacte des textes bibliques, ni de l'histoire de l'Eglise et des saints. L'esprit du Concile met le chrétien en face du monde dans une tout autre position.

Les voies de la justice et du droit

Que dirons-Nous des répressions meurtrières, non seulement contre les formations armées et rebelles, mais contre des populations innocentes et désarmées? Que dirons-Nous de certaines oppressions et intimidations qui pèsent sur des pays entiers? Tous voient comment la guerre continue à travers le monde. Le jugement devient d'autant plus difficile et réservé que la complexité des faits et de leurs composantes échappent à une exacte connaissance. Mais ici encore: on ne peut taire la condamnation, au moins de principe. Nous ne sommes pas pour la guerre, même et elle peut malheureusement encore aujourd'hui s'imposer parfois comme une suprême nécessité de défense. Nous sommes pour la paix. Nous sommes pour l'amour. Nous continuons à espérer que le monde d'aujourd'hui sera libéré de tout conflit destructeur et meurtrier. Nous souhaitons toujours et toujours plus que les aspirations à la justice, au droit, au progrès, trouvent leur voie pacifique, humaine et chrétienne, dans des institutions internationales existantes ou à créer à cet effet.

Mais la série n'est pas finie de ce que Nous avons à déplorer: les détournements d'avions, les séquestrations de personnes, les vols à main armée, le commerce clandestin de la drogue, et tant d'autres faits criminels qui remplissent la chronique de nos jours: tous ces faits réclameraient notre dénonciation et notre condamnation morale. Au moins, c'est pour Nous un réconfort de constater que l'opinion publique déplore unanimement de tels agissements. Puisse être aussi unanime la recherche logique des causes de semblables aberrations! Et Nous sommes aussi soutenu par l'amour que Nous portons aussi à l'homme délinquant: Nous gardons au coeur l'inébranlable confiance de retrouver la face humaine de tout visage qui porte le reflet de celui de Dieu. Nous avons foi en effet dans la bonté et la miséricorde de Dieu et dans la rédemption du Christ.

A vous tous, notre Bénédiction Apostolique.

4. L'Eglise dans un monde qui change

Allocution prononcée par le Saint-Père au cours de l'audience générale du 28 octobre 1970.

Nous vous proposons une réflexion dont chacun peut trouver le motif en lui-même, dans sa conscience, dans son expérience. Cette réflexion concerne le grand phénomène, que nous pouvons appeler

universel, des changements auxquels nous assistons et auxquels nous participons dans le monde qui nous entoure. Tout change, tout évolue sous nos yeux, dans le domaine social, culturel, pratique, économique; dans tous les domaines, pouvons-nous dire. La vie courante est toute prise par ces changements que nous observons dans les instruments matériels à la maison et au travail, dans les habitudes de la famille et de l'école, dans les rapports avec le monde, dans les nouvelles qui aujourd'hui appartiennent à tous et proviennent de toutes parts, dans les voyages, dans les coutumes, dans les modes de penser, dans les affaires et dans la culture, même dans la vie religieuse; tout se meut, tout change, tout évolue, tout court vers un avenir dans lequel nous rêvons déjà de vivre. Le Concile aussi nous l'a rappelé (cfr. GS, 5 ss.).

Précarité des choses et des hommes

Ceci est un fait d'ordre général qui suscite en nous bien des pensées dont chacune peut devenir une mentalité, une philosophie ou une pratique, de grand intérêt et fondée sur des données de fait indiscutables et par conséquent riche d'une sagesse respectable. Par exemple: n'est-il pas vrai que, si tout change, tout périt, tout passe, tout meurt? Notre temps nous donne une vision à la fois magnifique et désolante de la précarité des choses et des hommes; donc après tant de fierté légitime pour les conquêtes du progrès, notre temps ne nous offre-t-il pas une leçon angoissante quant à la vanité de la vie? Connaissez-vous ce livre de la Bible qui s'appelle « Ecclésiaste ». C'est un des livres sapientiaux, attribué à Salomon, mais en fait postérieur à lui. Ce livre, qui, sans arriver à un pessimisme absolu, considère les choses du monde avec un regard sincèrement impitoyable, et voit en toutes une caducité décevante, qu'il commente par les célèbres paroles: « vanité des vanités, et tout est vanité. Quel intérêt a l'homme à toute la peine qu'il prend sous le soleil? » (*Eccl.* 1,2-3). Et avez-vous jamais observé combien la réflexion sur le temps et sur l'histoire, a pénétré la pensée moderne, présentant une variété de systèmes philosophiques et scientifiques qui intéressent et tourmentent notre culture? Ainsi, par exemple, l'évolution, l'historicisme, le relativisme, et ainsi de suite (cfr. J. Moureaux, *Le mystère du temps*). L'importance conférée pratiquement à cette valeur primordiale et fuyante qu'est le temps, met en relief pour l'homme d'aujourd'hui l'actualité, la mode, la nouveauté, le culte de la

vitesse... On vit dans le temps; et le temps engendre et dévore chacun de ses fils. Le temps est de l'argent, dit-on. Le temps conditionne toute chose. Il est le maître de tout.

Renouveau cohérent et constructif

Du moins il semble qu'il en soit ainsi. D'où une conclusion excessive, transférée au domaine humain et religieux: donc l'homme aussi change? Donc les vérités religieuses, les dogmes changent? Donc rien n'existe de permanent? Et qui croit à la stabilité vit dans l'illusion? La tradition est vieillesse? et ce qu'on appelle le progressisme, c'est de la jeunesse? donc une loi qui nous serait transmise du passé, même si elle était rationnelle et « naturelle », pourrait être abrogée et déclarée déchue? et une foi qui nous présenterait des dogmes formulés dans le temps et dans le langage d'anciennes cultures, des dogmes auxquels on devrait adhérer comme à des vérités indiscutables, une telle foi serait intolérable de nos jours? Et des structures ecclésiastiques qui comptent des siècles, pourraient être remplacées par d'autres d'invention nouvelle et géniale?

Vous voyez combien de questions surgissent. Et vous voyez certainement aussi comment elles se répercutent dans les discussions post-conciliaires, faisant souvent appel à un mot, le fameux « *aggiornamento* », non comme à un critère de renouveau cohérent et constructif, mais comme à un pic destructif, qui détient abusivement la force de la liberté « avec laquelle le Christ nous a libérés » (*Gal.* 5,1).

Nous ne voulons pas répondre maintenant à toutes ces questions agressives. Nous osons les présenter à votre réflexion simplement pour la stimuler à chercher une réponse adéquate, ne serait-ce que pour éviter les conséquences catastrophiques qui dériveraient de l'acceptation qu'aucune norme et aucune doctrine n'a de raison de rester dans le temps, et que tout changement, aussi radical soit-il, peut très bien être adopté comme règle de progrès, de contestation ou de révolution. Ce sont des questions extrêmement complexes mais non insolubles.

L'Eglise en marche et victorieuse du temps

Nous sentons tous, nous croyants en particulier, que quelque chose demeure dans le passage du temps, et que ce quelque chose doit rester et nous ne voulons pas que la civilisation ne se transforme en chaos, et

que le christianisme ne perde toute raison d'être dans la vie moderne.

Que deux observations suffisent maintenant. La première: par exemple; d'où le progrès humain et social tire-t-il la force d'attirer à lui la conviction des hommes, de ses promoteurs et de ses auteurs en particulier, si ce n'est d'un appel et d'une exigence de justice, de perfection humaine idéale, innée et supérieure à la légalité même, exigence que nous voyons inscrite dans l'être même de l'homme comme un « droit naturel », qu'il faut traduire dans une expression juridique, coercitive pour toute la communauté? Deuxième observation: Pouvons-nous faire abstraction du Christ du passé, du Christ historique, du Christ maître, si nous voulons professer un christianisme authentique? Le christianisme est ancré dans l'Evangile, où on lit, parmi les autres paroles du Christ: « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas? » (*Mt.* 24,35). Et encore, comme traçant au-dessus des siècles un arc qui s'appelle tradition, la voix impérative et prophétique de Jésus résonne: « Faites ceci en mémoire de moi » « ... Vous vous souviendrez ainsi, ajoute saint Paul, de la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il ne revienne » (*I Cor.* 11,25-26). Et qu'est-elle cette institution par laquelle le Christ invite à l'attendre jusqu'à la fin des siècles à venir, sinon l'Eglise catholique, pèlerine dans le temps mais victorieuse du temps?

Ce sont de grandes questions auxquelles il faut réfléchir, pour retrouver la stabilité et le progrès, de nos jours. Avec notre Bénédiction Apostolique.

VIII. NECROLOGE

M. Joseph Ardanaz

* à Ardanaz (Espagne) 22.1.1914, † à La Almunia de Doña Godina (Espagne) 7.6.1970, à 56 ans, après 12 années de profession religieuse.

Religieux exemplaire, scrupuleusement soumis aux Règles, constamment préoccupé par les devoirs de sa charge, même pendant sa dernière maladie. Il offrit généreusement ses souffrances au Seigneur pour le bien de la communauté, de la Congrégation et de toute l'Eglise.

P. Léon Bravo

* à Mendoza (Argentine) 12.7.1926, † à Salta (Argentine) 22.9.1970 à 44 ans, après 25 années de prof. et 14 de sacerdoce.

Sa vocation naquit au milieu des Scouts de Mendoza. Il se signala comme conseiller des études par les résultats qu'il sut obtenir dans la discipline et les études. Sa délicatesse de sentiments firent qu'il fut particulièrement sensible au manque de charité entre les confrères.

M. Jean Camejo

* à San José de Mayo (Uruguay) 27.1.1890, † à General Piran (Argentine) 7.9.1970, à 80 ans, après 42 années de profession.

Salésien d'une piété toujours exemplaire, respectueux des Règles, travailleur acharné et discret. Il nous laisse un exemple édifiant de simplicité et d'amour envers la Congrégation.

P. Albin Castellaro

* à Morteros (Cordoba - Argentine) 16.3.1913, † à Moreno (Buenos Aires - Argentine) 13.8.1970, à 57 ans, après 39 années de prof., 29 de sacerdot. Fut directeur pendant 9 années.

Esprit entreprenant, il se dévoua tout entier pour gagner les âmes au Christ, soit au milieu des enfants et des jeunes-gens soit dans ses activités paroissiales et missionnaire. Le Seigneur le rappela brusquement à lui, mettant fin à son intense dévouement.

M. Dominique Chirico

* à Ceglie Messapico (Brindisi - Italie) 7.10.1879, † à Messine (Italie) 2.10.1970, à 90 ans, après 52 années de profession.

Il était venu chez nous à l'âge adulte. La déclaration de la première guerre mondiale l'éloigna de nos maisons après quelques mois de vie religieuse. Rentré en communauté après une longue absence, il reprit avec ardeur et avec esprit de sacrifice la vie régulière, en se dévouant généreusement dans les différentes charges qui lui furent confiées.

M. Auguste Conti

* à Vecciano (Forlì - Italie) 8.1.1887, † à Calcutta (Inde) 21.10.1970, à 83 ans, après 62 années de profession.

Il fut un des onze premiers salésiens qui sous la conduite de l'inoubliable Mgr. Mathias, arrivèrent à Shillong au début de 1922 et fondèrent la première mission salésienne en Inde. Coadjuteur humble, généreux et travailleur. Contraint par l'âge, il se retira discrètement et pieusement auprès du sanctuaire de Notre-Dame du Bon Voyage à Bedala (Bengale). Il expira en prononçant le nom de Don Bosco.

M. Jean Costamagna

* à Cherasco (Cuneo - Italie) 14.8.1882, † au Caire (Egypte) 13.3.1970, à 87 ans, après 68 années de profession.

Figure sympathique du vieux coadjuteur d'autrefois. Il avait grandi et avait été formé à l'Oratoire du Valdocco auquel il resta profondément attaché. Il passa la plus grande partie de sa vie au Moyen-Orient. Parmi ses activités on compte celles de chef de clique et responsable du théâtre. Il était de tempérament joyeux et affable, sociable, dynamique et bout en train. Ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une de prière fervente.

P. Pierre Farina

* à Bollate (Milan - Italie) 29.12.1897, † à Colle Don Bosco (Italie) 6.9.1970, à l'âge de 72 ans, après 48 années de prof., 40 années de sacerdoce. Fut directeur pendant 21 ans.

Pendant la célébration de la sainte messe, après la liturgie de la parole, il fut pris d'un malaise et expira quelques instants après. Toute sa vie sacerdotale fut une longue immolation, soit comme prisonnier au cours de la première guerre mondiale, soit comme missionnaire en Orient, soit comme malade. Il a été directeur, confesseur.

Il fut surtout un ami apprécié et aimé: il savait conquérir par sa simplicité, sa bonté et sa sérénité tous ceux qui le rencontraient pour susciter en eux l'amour profond qu'il vouait lui-même au Seigneur, à Notre-Dame Auxiliatrice et à Don Bosco.

P. Joseph Foglia

* à Alba (Italie) 19.7.1900, † à Goa (Inde) 22.9.1970, à 70 ans, après 49 années de profession, 42 de sacerdoce. Fut directeur pendant 27 années.

Pendant 47 années de présence en mission, il se dévoua entièrement aux âmes et aux pauvres. Ce furent des années de sacrifices qui ne restèrent pas sans effets parmi la population catholique des Khasi. En ces dernières années sa santé lui donna de sérieuses préoccupations, mais, autant que cela lui était encore possible, il restait fidèle à son travail missionnaire.

P. Joseph Gallazzi

* à Busto Arsizio (Varese - Italie) 13.1.1940, † à Banpong Ratburi (Thaïlande) 1.5.1970, à 30 ans, après 12 années de profession et de sacerdoce.

Vicaire de paroisse depuis deux jours, il s'apprêtait à porter le Viatique à un malade, quand il fut pris d'un malaise, tomba à terre et frappa de la tête le pavé. Il expira quelques heures après.

Salésien dévoué et plein d'initiative, éducateur exemplaire, aimable et patient, il s'était gagné l'estime et l'affection de ses maîtres et des jeunes. On avait fondé sur lui de grands espoirs, mais autres sont les desseins de Dieu.

P. Jean Greiner

* à Hiltersried (Allemagne) 7.3.1905, † à Munich (Allemagne) 15.8.1970 à l'âge de 65 ans, après 46 années de profession, 40 de sacerdoce. Fut pendant 6 années directeur et pendant 16 années provincial.

Jeune abbé il partit au Brésil où il dépensa le meilleur de ses forces. Après la deuxième guerre mondiale, il fut nommé provincial d'Allemagne, puis de nouveau au Brésil, où il fut à l'origine de nombreuses fondations salésiennes. Sa première préoccupation était de conserver l'esprit salésien parmi ses confrères. Au cours de sa santé il dut retourner en Allemagne. Sa précieuse collaboration à la Procure missionnaire permit d'obtenir de nombreuses aides en faveur des maisons d'Amérique du Sud. Il mourut le jour de la fête de l'Assomption, au moment précis où les novices émettaient leur première profession religieuse.

M. Jacques Guidoni

* à Camugnano (Bologne, Italie) 12.12.1903, † à Darfo (Brescia - Italie) 20.8.1970, à 66 ans, après 39 années de profession.

Salésien de premier plan, ardent au travail et à la prière. Le style de sa présence au milieu des jeunes était tout à fait dans la ligne de Don Bosco. Il nous apprit à comprendre que la joie réside dans le service des autres, et que le fait de se rendre utile à la maison était le moyen le plus sûr pour se sentir de la famille. Il avait une attention toute particulière pour les confrères malades. Plus d'une fois il offrit sa vie pour sauver la nôtre, quand il estimait qu'elle était en danger. Comme le Seigneur, au moment de son agonie, M. Guidoni a transpiré, prié et pleuré, mais comme le Seigneur il s'est toujours abandonné avec foi dans les mains du Père céleste.

P. Lorent Kapczuk

* à Derewiczna (Pologne) 26.7.1903, † à Cracovie (Pologne) 17.9.1970, à 67 ans après 45 années de profession, 36 de sacerdoce. Fut directeur pendant 18 années.

Il était un des confrères les plus aimés et plus estimés de la province. Bon envers tous, délicat dans sa charge de supérieur, de conseiller provincial et de curé. Il s'adonnait très volontiers au ministère de la confession, de la prédication et du catéchisme. Pendant de nombreuses années il assumait la charge de doyen de la Curie archiépiscopale de Cracovie.

P. Léon Knoll

* à Herscheimweyler (Allemagne) 28.1.1888, † à Lima (Pérou) 17.10.1970, à 82 ans, après 58 années de profession et 49 de sacerdoce.

Il exerça la plus grande partie de sa mission à Chapapoyas (Pérou) auprès de Mgr Ortiz, évêque salésien. Il fut un missionnaire ardent, dévoué, travailleur infatigable et discret. Il avait reçu à un degré éminent de Dieu le don de la prière.

M. Emmanuel Lopez

* à Requeijo (Espagne) 15.2.1890, † à Bernal (Argentine) 25.9.1970, à 80 ans, après 56 années de profession.

Il fut un modèle de coadjuteur, humble et pieux, véritable serviteur bon et fidèle. Il travailla dans les missions de la Pampa et fut l'infatigable compagnon des missionnaires quand les déplacements se faisaient encore en charrette. Il se dévoua enfin avec un zèle admirable auprès

des confrères malades de la maison de formation de Bernal. Il trouvait dans la prière des premières heures du jour la force qui lui était nécessaire pour faire face aux devoirs de sa charge tout au long de la journée.

P. Stanislas Lukszewski

* à Szczekociny (Pologne) 12.4.1885, † à Kielce (Pologne) 10.3.1970, à l'âge de 84 ans, après 66 années de vie religieuse, 56 de sacerdoce. Fut directeur pendant 21 années.

Ayant réussi à vaincre la résistance de ses parents, il vint en Italie où il fit son noviciat et ses études de philosophie. Après avoir passé quelques années au Brésil il revint en Pologne où travailla pendant de longues années comme curé et comme directeur de maison. Il se signalait par son caractère décidé, par son fécond apostolat paroissial et par profond attachement au Pape, à l'Eglise et à la Congrégation.

P. Pio Nalin

* à Legnano (Vérone - Italie) 11.3.1876, † à Loreto (Italie) 11.9.1970, à 90 ans, après 77 années de profession et 69 de sacerdoce.

Prêtre vraiment bon et pieux, il passa sa longue vie dans la souffrance, dans la prière et l'effacement en donnant avec simplicité et douceur à de nombreuses âmes le réconfort de sa parole sacerdotale nourrie par la méditation assidue de la Sainte Ecriture.

M. Stanislas Pannatier

* à Vermaniege (Suisse) 8.12.1918, † à Campo Grande (Brésil) 24.7.1970, à 51 ans, après 33 années de profession.

Il passa sa vie comme secrétaire de nos collèges. Il était apprécié pour ses qualités d'ordre et d'organisation, mais plus encore pour ses qualités de véritable éducateur salésien, tant auprès des jeunes qu'auprès des parents.

Dans sa lettre testamentaire on a pu lire: « Je dois beaucoup à la Vierge. Je suis né le jour de l'Immaculée Conception et toutes les choses les plus importantes sont arrivées les jours qui lui sont dédiés. Je suis salésien et par la grâce de Dieu je mourrai salésien ».

P. Paul Pastor

* à Fuentes de Vadepero (Espagne) le 22.3.1897, † à Valencia (Espagne) 19.7.1970, à 73 ans, après 55 années de profession et 45 de sacerdoce.

Il se distingua par son filial attachement à l'esprit salésien et à nos traditions de famille. Il enseigna pendant de nombreuses années avec compétence et zèle. D'autres charges plus importantes lui furent confiées, il s'en acquitta scrupuleusement jusqu'au jour où son état de santé le contraignit à une vie effacée et retirée.

P. François Picabea

* à Buenos Aires (Argentine) 28.11.1885, † à Viedma (Argentine) 8.10.1970, à l'âge de 84 ans, après 68 années de profession et 62 de sacerdoce. Il fut directeur pendant 24 années et provincial pendant 16 années.

Au cours de ses nombreuses années de sacerdoce il se distingua constamment par son observance religieuse et se préoccupa beaucoup de la formation du personnel salésien. De nombreuses générations lui sont reconnaissantes pour la formation religieuse et sacerdotale qu'elles ont reçue de lui et pour le témoignage de fidélité au Seigneur et de dévouement envers à la Congrégation.

P. Jean-Baptiste Pignocco

* à Strambino (Italie) 2.12.1906, † à Turin le 25.10.1970, à 63 ans, après 47 années de profession et 38 de sacerdoce.

Il entra très jeune dans la Congrégation, après avoir fait ses études à l'Oratoire de Valdocco. Il se distingua par son ardeur au travail dans les diverses maisons où il fut préfet et conseiller des études. Salésien humble et obéissant, administrateur consciencieux, prêtre exemplaire, partout il conquiert l'estime et la sympathie des confrères. Le Seigneur le rappela à lui après une douloureuse maladie, supportée avec une grande sérénité.

M. Paul Porro

* à Castellana (Varese - Italie) 6.7.1911, † à Castellana le 3.10.1970 à l'âge de 59 ans, après 32 années de profession.

Missionnaire en Inde pendant de longues années, il se sanctifia en accomplissant avec humilité et zèle son travail. Revenu dans son pays d'origine, il faisait l'édification de tous ceux le connurent et qui admirèrent en lui sa bonté et son dévouement, et, au cours de sa dernière maladie, sa grande patience.

P. Laurent Ruiz

* à Santa Tecla (San Salvador) le 30.11.1895, † à Santa Anna (San Salvador) 7.10.1970, à 74 ans, après 47 années de profession, 41 de sacerdoce. Fut directeur pendant 4 années.

Prêtre humble, obéissant, prudent et dévoué. Pendant plus de quarante ans il servit le Seigneur dans le travail et la prière. Sa simplicité et son affabilité lui avaient acquis la sympathie de tous. Pour chacun il avait le mot qui redonnait bonne humeur et courage. D'une intelligence peu commune, il mit ses connaissances théologiques et profanes au service de la formation religieuse et humaine des jeunes.

P. Auguste Sangalli

* à Ponte nelle Alpi (Belluno - Italie) 19.9.1906, † à Turin (Italie) le 23.10.1970, à l'âge de 64 ans, après 46 années de profession et 35 de sacerdoce.

Il avait conservé sa vie durant le coeur simple, affectueux et sensible d'un enfant. Son dévouement auprès des jeunes des collègues ou des patronages, son ponctualité scrupuleuse, son application dans l'accomplissement de sa charge de secrétaire; tous ses instants étaient insérés dans une vie religieuse vécue en pleine cohérence et en fraternel esprit de famille.

P. Louis Sekowski

* à Brzeszcze (Pologne) 27.7.1892, † à Cracovie (Pologne) 7.10.1970, à l'âge de 78 ans, après 59 années de profession et 52 de sacerdoce. Fut directeur pendant 18 années.

Fut un véritable religieux, respectueux des Règles et fidèle aux exercices de piété malgré ses multiples occupations. Par amour des jeunes il poursuit avec ardeur de longues études, reconnues officiellement. Son ardeur au travail, sa disponibilité, la fidélité exemplaires aux devoirs de sa charge demeurèrent constantes jusqu'à la fin de sa vie.

P. François Villalobos

* à El Transito (San Salvador) 17.8.1903, † à Santa Tecla (San Salvador) le 26.3.1970, à 60 ans, après 43 années de profession, 34 de sacerdoce. Fut directeur pendant 20 années.

Ce cher confrère fut un travailleur infatigable, un prêtre irréprochable, un salésien selon le sens plein du mot. Son action fut toujours humble et cachée. Son tempérament bon et serein facilitait ses contacts avec tous. On ne le vit jamais agité. Jamais un mot de critique ou de murmure ne sortit de sa bouche.

3° Elenco 1970

N.	COGNOME E NOME	LUOGO DI NASCITA	DATA DI NASC.	E MORTE	ETÀ	LUOGO DI M.	ISP.
110	Coad. ARDANAZ Giuseppe	Ardanaz (Navarra) (E)	22.1.1914	7.6.1970	56	La Almunia (E)	Va
111	Sac. BRAVO Leone	Mendoza (RA)	12.7.1926	22.9.1970	44	Salta (RA)	Cr
112	Coad. CAMEJO Giovanni	S. José de Mayo (U)	27.1.1890	7.9.1970	80	Gral. Pirán (RA)	LP
113	Sac. CASTELLARO Albino	Morteros (RA)	16.3.1913	13.8.1970	57	Moreno (RA)	LP
114	Coad. CHIRICO Domenico	Ceglie Messapico (I)	7.10.1879	2.10.1970	90	Messina (I)	Sc
115	Coad. CONTI Agostino	Vecciano (I)	8.1.1887	21.10.1970	83	Calcutta (ID)	Ct
116	Coad. COSTAMAGNA Giovanni	Cherasco (I)	14.8.1882	13.3.1970	87	El Cairo (RAU)	Or
117	Sac. FARINA Pietro	Bollate (I)	29.12.1897	6.9.1970	72	Colle D. Bosco (I)	Cn
118	Sac. FOGGIA Giuseppe	Alba (Cuneo) (I)	19.7.1900	22.9.1970	70	Goa (ID)	Ga
119	Sac. GALLAZZI Giuseppe	Busto Arsizio (I)	13.1.1940	1.5.1970	30	Banpong (SM)	Th
120	Sac. GREINER Giovanni	Hiltersried (D)	7.3.1905	15.8.1970	65	München (D)	Mü
121	Coad. GUIDONI Giacomo	Camugnano (I)	12.12.1903	20.8.1970	66	Darfo (I)	Lo
122	Sac. KAPCZUK Lorenzo	Derewiczna (PL)	26.7.1903	17.9.1970	67	Kraków (PL)	Kr
123	Sac. KNOLL Leone	Hersheimweyler (D)	28.1.1888	17.10.1970	82	Lima (PE)	Pe
124	Coad. LOPEZ Emanuele	Requeijo (E)	15.2.1890	25.9.1970	80	Bernal (RA)	LP
125	Sac. LUKASZEWSKI Stanislaw	Szczekociny (PL)	12.4.1885	10.3.1970	84	Kielce (PL)	Kr
126	Sac. NALIN Pio	Legnago (I)	11.3.1876	11.9.1970	94	Loreto (I)	Ad
127	Coad. PANNATIER Stanislaw	Vernanige (CH)	8.12.1918	24.7.1970	51	Campo Grande (BR)	CG
128	Sac. PASTOR Paolo	Fuentes de Vald. (E)	22.3.1897	19.7.1970	73	Valencia (E)	Va
129	Sac. PICABEA Francesco	Buenos Aires (RA)	28.11.1885	8.10.1970	84	Viedma (RA)	BB
130	Sac. PIGNOCCO Giov. Batt.	Strambino (I)	2.12.1906	25.10.1970	63	Torino (I)	Sb
131	Coad. PORRO Paolo	Castellanza (I)	6.7.1911	3.10.1970	59	Castellanza (I)	Ro
132	Sac. RUIZ Laureano	Santa Tecla (El S.)	30.11.1895	7.10.1970	74	Santa Ana (El S.)	CA
133	Sac. SANGALLI Agostino	Ponte nelle Alpi (I)	19.9.1906	23.10.1970	64	Torino (I)	Sb
134	Sac. SEKOWSKI Luigi	Brzeszcze (PL)	27.7.1892	7.10.1970	78	Kraków (PL)	Kr
135	Sac. VILLALOBOS Francesc	E Tránsito (El S.)	17.8.1903	26.3.1970	66	Santa Tecla (El S.)	CA